

GRC: le scrutin de mai ne freine pas l'enquête

par Patricia POIRIER

OTTAWA (PC) — La commission d'enquête sur certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada a l'intention de poursuivre son travail tel que prévu, en dépit de la tenue du scrutin fédéral du 22 mai.

Hier, les commissaires ont

en effet rejeté une requête de l'ancien solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, qui demandait que la date de son témoignage devant la commission d'enquête soit retardée après la tenue des élections.

La commission présidée par le juge David McDonald a indiqué que M. Goyer devra

se présenter devant elle dès le 23 avril tel que prévu, alors que M. Warren Allmand, autrefois solliciteur général et maintenant ministre de la Consommation et des Corporations, devait témoigner dès aujourd'hui à Ottawa.

La date de ces témoignages a été fixée bien avant que M.

Trudeau déclenche les élections.

Me Yves Fortier, qui représente M. Goyer, a soutenu qu'il serait préférable que son client ne soit pas appelé à la barre des témoins pendant la "période critique" qui précédera le 22 mai parce que cela pourrait donner "l'impression" que la commission d'enquête s'implique dans le processus électoral.

Il s'est efforcé d'ajouter qu'une telle perception serait fautive, mais qu'il n'en demeurerait pas moins que les propos que M. Goyer tiendra au cours de son témoignage feront l'objet de commentaires durant la campagne alors que chaque parti tentera d'en tirer quelque profit politique.

Par ailleurs, Me Fortier, a indiqué qu'il serait très difficile pour M. Goyer de faire abstraction de ces commen-

taires dans l'arène politique, ce qui pourrait influencer son témoignage.

Me Fortier a conclu en disant que ce ne serait pas dans "l'intérêt public" que M. Goyer témoigne pendant la campagne électorale, alors que Me Michel Robert, qui représente les ministres du gouvernement fédéral, y compris le premier ministre Trudeau, a fait savoir que ces clients reconnaissent l'autonomie de la commission d'enquête et s'en remettraient à sa décision.

Me Raymond Barakette, procureur de M. Warren Allmand, n'a pas commenté la requête. Il a maintenu que son client voulait témoigner depuis longtemps et qu'il serait présent dès ce matin. On prévoit que le témoignage de M. Allmand se poursuivra toute la semaine.

On sait que ce dernier a témoigné devant la commission Keable il y a plus d'un an. A ce moment, il a affirmé qu'il ignorait tout de l'ouverture du courrier par la police fédérale. Il a affirmé qu'il avait demandé aux dirigeants de la GRC, à plusieurs reprises, s'ils ouvraient le courrier, et que ces derniers lui avaient toujours répondu par la négative.

M. Jean-Pierre Goyer, qui a abandonné son siège de député à la Chambre des Communes en décembre dernier pour retourner à la pratique du droit, n'a pas témoigné devant la commission Keable, puisque cette dernière a dû suspendre ses travaux à la suite de la décision de la Cour d'appel du Québec qui est intervenue le jour même où il devait être interrogé.

Hier, Me Fortier a dit que

son client avait bien hâte de pouvoir s'expliquer devant la commission, mais qu'il était important que ce témoignage soit livré dans une "atmosphère sereine".

M. Goyer a été solliciteur général entre le 22 décembre 1970 et le 27 novembre 1972, après quoi M. Allmand a pris la relève jusqu'au 14 septembre 1976.

Higgitt et les illégalités

Par ailleurs, le contre-interrogatoire de l'ancien commissaire de la GRC, W.L. Higgitt, s'est poursuivi toute la journée, hier.

Les membres de la commission l'ont longuement interrogé au sujet des opinions qu'il avait exprimées lors d'une réunion de la mi-mars 1972, alors que les ministres

de la Justice, Otto Lang, et Jean-Pierre Goyer, ainsi que des hauts fonctionnaires étudiaient le projet de loi sur l'interception des communications.

Les commissaires ont tenté de savoir pourquoi, si cela pouvait être illégal (et ce n'est pas certain, ont-ils laissé entendre), que l'autorisation d'un tel geste soit confiée à un ministre plutôt qu'à un juge.

M. Higgitt a répliqué qu'il voulait que les ministres soient responsables des actes faits par des membres de la GRC.

En réponse à une question du commissaire Guy Gilbert, le témoin a dit qu'il y a des cas où la fin justifie les moyens, dans le cadre des activités de la police.

Cependant, a-t-il dit, il faut que ces "moyens" soient "raisonnables".

Session à l'intention de 400 commissions scolaires

par Fortunat MARCOUX du bureau du SOLEIL

THETFORD MINES — "En cette période de négociations des conventions collectives des différents personnels des commissions scolaires, il ne faudrait surtout pas oublier nos efforts sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement à transmettre à nos enfants."

C'est le message qu'a livré, hier, Mme Ghyslaine Gervais, présidente de l'Association des commissions scolaires du diocèse de Québec, à l'occasion de l'ouverture de la Semaine de l'éducation qui a eu lieu à Thetford Mines.

Mme Gervais a rappelé aux hommes publics, parents, éducateurs, et administrateurs, qu'ils étaient les maîtres d'œuvre de cette relève qui assurera les destinées de notre société de demain, ajoutant qu'ils possèdent les ressources matérielles pour réaliser cet objectif.

C'est dans cette optique que Mme Gervais a annoncé que son association tiendrait en mai, à l'intention des 400 commissions scolaires d'écoles de la région de Québec, une session sur la gestion des commissions scolaires et sur la fonction politique du commissaire d'école des années de 1960.

Elle a invité les 38 commissions scolaires de son diocèse à prévoir, à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, des activités spéciales tant pour les agents de l'éducation que pour les élèves.

Nous pouvons vous construire!
SUR VOTRE PROPRE TERRAIN
SUR UN DE NOS TERRAINS

Aussi nous exécutons travaux de réparations, ex.: agrandissement, sous-sol.

MARCEL BEDARD
Entrepreneur
Charlesbourg
Tél.: 628-1188



Si vous avez une bicyclette, amenez votre soeurette!

guy rouleau

vous fait de beaux yeux

699A, boul. Charest est, Québec 522-6054

Jos. Grenier
947, AVENUE ROYALE - BEAUPORT - TEL.: 667-1724

CENTRE DE RENOVATION BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

HEURES D'AFFAIRES:
Lundi au vendredi, 8h à 17h
Jeudi soir jusqu'à 21h
Samedi de 8h30 à midi

<p>POELE FRANKLIN EN FONTE 100%</p> <p>Quantité limitée</p> <p>COMPLET AVEC PARE-ETINCELLES, PORTE-BUCHES ET MARMITE EN FONTE. GRILLE A STEAK, BOULES DE LAITON.</p> <p>NOTRE PRIX SEULEMENT \$159.95</p>	<p>STYROFOAM BLEU S.M. 1" épais 2' x 8' m.p. \$219.00</p>	<p>FORMICA 1-16 x 4' x 8' Choix de couleurs A partir de \$19.95</p>																					
	<p>TUILES CERAMIQUES Imitation en feuille 4' x 8' \$19.95 Prix à partir de</p>	<p>CARREAUX DE MIROIRS Autocollant - 12" x 12" (Liquidation) 12 tuiles à caisse \$3.00</p>																					
<p>SCIE D'ETABI inclinable avec garde (sans moteur)</p> <ul style="list-style-type: none"> ajustement sécurité opération facile table 20" x 24" <p>SCIE 8' \$109.95 SCIE 9' \$129.95 (moteur 1/2 H.P. \$52.96)</p>	<p>PEINTURE INTERIEURE Blanc mat à plafond Latex \$8.35 le gallon</p>	<p>CEBRE AROMATIQUE Pour garde-robe Feuille 1/2 x 4' x 8' SPECIAL \$16.95</p>																					
<p>SALLE DE BAINS Accessoires pour serviettes • savon • verres, etc. RABAIS DE 20%</p>	<p>MOULURES MILLCRAFT pour la peinture ou teinture • chambranle • plinthes • Arrêt de porte • Coins, etc. Longueur de 8' 89¢ ch.</p>	<p>PINGEAUX ROULEAUX et accessoires RABAIS DE 20%</p>																					
<p>FEU - FEU DETECTEUR DE FUMEE à pile PYROTECTOR \$37.50</p>	<p>PHARMACIES et MIROIRS Choix de modèles et couleurs RABAIS DE 20%</p>	<p>PANNEAUX PREFINIS SUR BOIS</p> <table border="1"> <tr> <td>MIRAGE</td> <td>Rég. \$7.95</td> <td>SPECIAL \$6.79</td> </tr> <tr> <td>NEVADA</td> <td>Rég. \$8.65</td> <td>SPECIAL \$7.39</td> </tr> <tr> <td>ORME GLACIER</td> <td>Rég. \$8.95</td> <td>SPECIAL \$7.59</td> </tr> <tr> <td>PLANCHE D'ERABLE</td> <td>Rég. \$9.95</td> <td>SPECIAL \$8.49</td> </tr> <tr> <td>MERISIER ANTIQUE</td> <td>Rég. \$15.95</td> <td>SPECIAL \$9.99</td> </tr> <tr> <td>MERISIER DE LA VALLEE</td> <td>Rég. \$14.95</td> <td>SPECIAL \$12.79</td> </tr> <tr> <td>PIN VIEUX PORT</td> <td>Rég. \$22.99</td> <td>SPECIAL \$19.89</td> </tr> </table> <p>PANNEAUX ECONOMIQUES imprimés avec masonite 3 COULEURS 1/2" x 4' x 8' \$4.95</p>	MIRAGE	Rég. \$7.95	SPECIAL \$6.79	NEVADA	Rég. \$8.65	SPECIAL \$7.39	ORME GLACIER	Rég. \$8.95	SPECIAL \$7.59	PLANCHE D'ERABLE	Rég. \$9.95	SPECIAL \$8.49	MERISIER ANTIQUE	Rég. \$15.95	SPECIAL \$9.99	MERISIER DE LA VALLEE	Rég. \$14.95	SPECIAL \$12.79	PIN VIEUX PORT	Rég. \$22.99	SPECIAL \$19.89
MIRAGE	Rég. \$7.95	SPECIAL \$6.79																					
NEVADA	Rég. \$8.65	SPECIAL \$7.39																					
ORME GLACIER	Rég. \$8.95	SPECIAL \$7.59																					
PLANCHE D'ERABLE	Rég. \$9.95	SPECIAL \$8.49																					
MERISIER ANTIQUE	Rég. \$15.95	SPECIAL \$9.99																					
MERISIER DE LA VALLEE	Rég. \$14.95	SPECIAL \$12.79																					
PIN VIEUX PORT	Rég. \$22.99	SPECIAL \$19.89																					

Inter Union
maintenant à Québec
ORGANISATION DE RENCONTRES

La vie moderne dévore notre temps, réduit votre disponibilité. Vos relations se limitent aux personnes qui travaillent avec vous. Il n'y a aucune raison pour que l'être avec lequel vous pourriez construire un vrai couple se trouve parmi elles.

C'est pour résoudre ce problème moderne que nous avons créé INTER-UNION: nous aidons à se trouver ceux qui peuvent s'entendre, intellectuellement et physiquement, se comprendre... et la chance d'aimer.

Notre méthode est sérieuse et rigoureuse. Sans engagement de part et d'autre des renseignements complémentaires seront fournis à nos bureaux.

Chacun de nos membres inscrits est garanti de trouver le parti idéal, car, seuls les cas où nous pouvons garantir le succès seront pris en considération.

Professionnelle, cadre, supérieur, secrétaire, etc., de tout âge, de tout milieu et de toutes régions sont inscrits à notre organisation... Service personnalisé et confidentiel.

ENTREVUE D'INFORMATION GRATUITE: 529-1381

466, de la Couronne Suite 303 Québec G1K 6G2
Ouvert du lundi au vendredi, de 13h à 21h. Maintenant le samedi, de 11h à 15h.

Renseignez-vous dès aujourd'hui.
Nom _____ Tél. _____
Age _____
Profession _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____

EPARGNEZ EPARGNEZ EPARGNEZ

REVOLUTIONNAIRE! MAGIQUE! NETTOYONS NOS TAPIS NOUS-MEMES, SANS EFFORT ET RAPIDEMENT, AVEC UN APPAREIL BIEN DE CHEZ NOUS:

aspiro

Un ASPIRO qui nous servira toute la vie pour moins cher que si nous faisons nettoyer tous nos tapis, même en une seule occasion.

ASPIRO s'adapte sur tous les aspirateurs et est conçu pour aspirer l'eau, le savon et les saletés des tapis pour leur donner réellement l'allure de tapis neufs.

Pour plus d'information, appelez-nous et nous nous ferons un plaisir d'aller vous en montrer les avantages chez vous, sans aucune obligation de votre part.

OU ECRIVEZ A:
DISTRIBUTION UNICO ENR.
5575, BOUL. HENRI-BOURASSA
CHARLESBOURG, QUEBEC
G1H 3B1 Tél.: 628-1933

REPRESENTANTS(ES) DEMANDES(EES)

SPECIAL 10 JOURS
Du 4 au 14 avril

CERAMIQUE DECOR

4220, 3e Avenue Charlesbourg et Place Laurier

Rabais jusqu'à **50%**

Sur lavabos sur pied - Robinets - Bains romains - Céramiques etc.

Livraison immédiate

SURVEILLEZ LES ETIQUETTES ROUGES

ARMOIRES DE CUISINE MODERNES

TRES VASTE CHOIX

Rabais très alléchants sur matériel en main.

L'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie

Sept-Îles aurait une station de radio MF au début de 1980

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a reçu, au début de mars, une demande en vue de l'obtention d'une licence pour une première station MF (modulation de fréquence) pour Sept-Îles et Port-Cartier.

Le requérant, M. Clément Gagnon, et les hommes d'affaires de Sept-Îles

qui appuient ce projet se présenteront aux audiences publiques que le CRTC tiendra à Hull, le 19 juin prochain, afin d'expliquer davantage cette requête.

Dans un communiqué émis hier pour confirmer cette nouvelle, M. Gagnon affirme que ce dossier "est le fruit d'efforts destinés à apporter à notre région un nouvel apport socio-culturel", et il se dit "conscient d'aller dans le sens des attentes de la population".

Actuellement, la Côte-Nord n'est pas desservie par une station MF; la seule qui existe dans l'Est du Québec, Radio-Canada à Rimouski, ne peut être captée à Sept-Îles.

Par contre, les auditeurs peuvent capter au moins quatre stations de radio MA, dont une seule est bien implantée à Sept-Îles, soit CKCN, propriété de Septiliens.

M. Gagnon considère que des personnes de la région se devaient de prendre l'initiative afin de doter la région d'une telle station MF "pour que dans ce domaine comme dans d'autres, on puisse identifier notre dynamisme socio-culturel".

Les promoteurs d'une station MF ont demandé à deux firmes spécialisées de conduire une étude du marché

et de préparer un mémoire technique appuyant la demande de permis.

Projet viable

Selon la firme "Masscom Recherches Ltée", qui a conduit une étude de population d'autres villes canadiennes où "des stations MA et MF offrent chacune à leur clientèle des émissions variées et de qualité. Chacune de ces stations ne souffre pas de la présence de l'autre, leurs buts et objectifs étant totalement différents".

Pour M. Gagnon, l'implantation d'une station MF commerciale constitue "le déroulement normal de l'amélioration de nos disponibilités locales".

Face aux résultats de l'étude du marché, M. Gagnon a révélé que deux institutions bancaires ont manifesté leur intérêt pour le financement du projet.

L'investissement prévu s'élève à \$400.000, entraînant la création de 16 nouveaux emplois, selon M. Gagnon.

Par ailleurs, la firme Doucet et Associés a préparé un mémoire technique rédigé d'après les normes et procédures du ministère des Communications du Canada; ce mémoire appuiera la demande de permis de la CRTC.

Cette nouvelle station radiophonique, qui pourrait entrer en ondes au début de 1980, aurait une puissance de 20.000 watts et rayonnerait sur la région s'étendant de Pentecôte à Shelburne, en passant par Port-Cartier et Sept-Îles, soit environ 150 milles de côtes.

La programmation

L'auditeur visé par les promoteurs se décrit comme étant "une personne qui vit quotidiennement des expériences personnelles, syndicales, professionnelles et humaines".

Quant à savoir si la population désire un premier service MF, c'est l'évidence même parce que la programmation reflète la réalité de la Côte-Nord québécoise", selon M. Gagnon.

La programmation sera consacrée à la communauté, se voulant pratique, proche du public, et protégera jalousement le patrimoine. Un choix de pièces musicales stéréophoniques sera offert par cette station qui se veut "le nouveau son".

L'information occupera, selon le projet, une place dans la programmation, avec la participation de spécialistes; la radio veut aussi refléter le multiculturalisme de la région où vivent des personnes d'une quarantaine de pays du monde.

M. Gagnon, administrateur de petites localités avoisinant Sept-Îles, vit dans la région depuis 12 ans; il est principalement connu comme un promoteur de spectacles.

en bref

Grève chez Westinghouse

SEPT-ÎLES — Après six séances de négociations infructueuses, les représentants des travailleurs de l'atelier de réparation de moteurs électriques de Westinghouse à Sept-Îles, devaient rencontrer leur employeur aujourd'hui, en présence d'un conciliateur. Ces travailleurs réclament le rattrapage salarial avec leurs confrères de "Montréal armature works". Ces 18 ouvriers se sont mis en grève le 7 février dernier.

Tentative de meurtre

Une accusation de tentative de meurtre a été portée, hier, contre Léonard Gamache, âgé de 27 ans, de Lac-des-Aigles, municipalité située à 45 milles de Rimouski. L'enquête sur le cautionnement a été fixée à demain au palais de justice de Mont-Joli. La date de l'enquête préliminaire sera fixée en même temps.

Ces procédures judiciaires font suite à une altercation survenue, avant-hier, à l'extérieur de l'hôtel Michaud, à Lac-des-Aigles. A cette occasion, Jean-Yves Ouellet, âgé de 23 ans, de Rimouski, a été atteint de 11 coups de couteau à l'abdomen.

Un an de prison

Trouvé coupable de bris de prison, hier, à l'issue de son procès devant le juge Marcel Blais, au palais de justice de Rimouski, Gaetan Bouchard, âgé de 27 ans, de Lac-au-Saumon, a été condamné à un an de détention. La sentence s'ajoute aux 22 ans de pénitencier qui lui ont été imposés, le 31 janvier dernier, pour vol à main armée, enlèvement et possession d'armes à feu. Le hold-up avait eu lieu à la Banque Provinciale de Causapscal, le 9 juin dernier, et il avait rapporté \$50.000 à ses auteurs. Le gérant de la banque avait été enlevé et sa famille, sequestrée pendant plusieurs heures. Le bris de prison s'était déroulé en 1976. Bouchard avait scié un barreau de sa cellule et il avait assommé un gardien. Rappelons que l'accusé avait été en liberté illégale pendant plus d'un an.

Prêts de la SCHL

RIMOUSKI — Le ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement, M. André Ouellet, a annoncé récemment qu'un budget de \$5,1 millions sera versé dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, dans le cadre du programme rural d'aide à la remise en état des logements (PAREL rural) au cours de l'année 1979. La Société centrale d'hypothèques et de logement entend effectuer environ 730 prêts dans les municipalités éligibles à ce programme.

Le junior à Rimouski

RIMOUSKI — Le conseil municipal de Rimouski a pris connaissance du projet soumis par le promoteur Georges Côté concernant la venue éventuelle d'une équipe de hockey junior majeur à Rimouski. Après en avoir évalué les différents aspects, le conseil municipal s'est déclaré favorable à un tel projet et se dit prêt à en négocier les termes et même à consentir certains avantages financiers aux propriétaires d'une telle équipe à Rimouski.

Cité des bâtisseurs

HAUTERIVE — Une assemblée générale d'orientation de la Cité des bâtisseurs Inc. aura lieu mercredi le 4 avril, à 19h30, à la salle du CRSSS, au 896, de Puyalon, à Hauterive. L'assemblée, qui est ouverte à tous, portera sur ce que la population attend de cet organisme: un document d'orientation, qui traite de la problématique de l'habitation dans la région, de la clientèle à desservir et de actions à entreprendre pour solutionner les problèmes d'habitation, alimentera les discussions. Pour plus de détails, communiquez avec Edith Cyr, à 589-8877.

Enseignement religieux

RIMOUSKI — L'Est du Québec n'échappe pas à l'impact créé par le droit d'exemption à l'enseignement religieux dans les écoles primaires et secondaires reconnues comme catholiques. Selon une compilation statistique récente, fournie par la Direction régionale du ministère de l'Éducation à Rimouski, 140 élèves sont ainsi exemptés de l'enseignement religieux dans l'Est du Québec, dont 75 au niveau primaire, et 65 au niveau secondaire. Au niveau du 2e cycle du secondaire, il y a 44 groupes d'élèves qui reçoivent un enseignement moral optionnel. Selon la compilation, les élèves exemptés de l'enseignement religieux se retrouvent dans 13 commissions scolaires, cinq seulement ne comptant aucune demande d'exemption.

Traversier-rail Lucien Lessard ira s'expliquer à Port-Cartier

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le ministre des Transports du Québec, M. Lucien Lessard, devrait se rendre à Port-Cartier, d'ici la fin d'avril, afin d'expliquer sa position sur la question de la participation financière du gouvernement provincial dans le projet de construction d'un débaicadère pour accueillir le traversier-rail, à Port-Cartier.

D'ici là, le comité de travail constitué de représentants des gouvernements du Québec et du Canada, du Canadien National, de Cogéma et de Québec Cartier, et que préside le maire Bernard Dionne, se réunira d'ici deux semaines pour faire le point sur la situation.

C'est ce qui se dégage de la rencontre qu'ont eue à Québec, vendredi dernier, le maire Dionne, le président de Cogéma, M. Roger Dion, et le porte-parole du CN, M. André Legault, avec le ministre Lessard.

Tout en qualifiant la rencontre de "fructueuse", le maire Dionne a refusé de fournir des détails sur cet entretien, préférant "laisser la parole au ministre Lessard".

Rappelons que la ville de Port-Cartier a demandé à Québec et à Ottawa de fournir chacun \$2 millions pour ce projet; le ministre Lucien Lessard a répondu qu'il acceptait le principe d'un tel service et qu'il contribuerait lorsque le gouvernement fédéral aurait versé sa part.

Le 9 mars dernier, le ministre fédéral Pierre De Bane se trouvait à Port-Cartier pour annoncer qu'il mettrait \$2 millions dans ce projet.

Il y a dix jours, le ministre Lessard expliquait qu'il fallait maintenant né-

gocier avec Ottawa pour que les deux ordres de gouvernement s'entendent et se partagent les dépassements prévisibles des coûts; c'est alors que le maire Dionne et les promoteurs du traversier-rail ont demandé une rencontre avec le ministre Lessard.

Les porte-parole de Cogéma auraient signalé à M. Lessard que le gouvernement fédéral était disposé à verser jusqu'à \$2,5 millions au projet pourvu que Québec en mette autant. Il appert que M. Lessard aurait été agacé par les demandes à la hausse et de part et d'autre que font les promoteurs du traversier-rail pour obtenir des subventions.

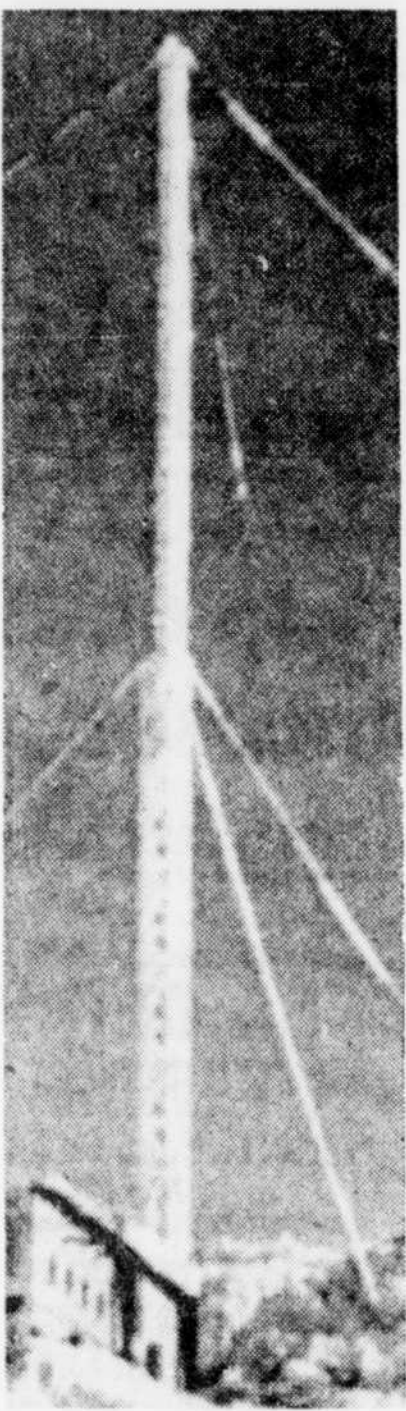
Le CN a déjà promis \$1 million au projet, la ville de Port-Cartier ira avec \$300.000, et Québec Cartier est disposé à négocier pour offrir une partie de son port de mer pour ce projet qui reliera cette région à Matane et au reste du réseau ferroviaire nord-américain.

Peu de réactions

Questionnée par ailleurs sur la démission du directeur du port de Sept-Îles, M. Cloutier, le maire Dionne a paru surpris et n'a formulé aucun commentaire.

D'ailleurs, c'est plutôt l'étonnement général qui a marqué l'annonce de cette démission dans la région de Sept-Îles. Autant du côté de la municipalité, de la Chambre de commerce que de la Corporation de promotion industrielle, on demandait hier un délai afin de connaître les motifs de ce départ.

On sait que M. Cloutier a remis sa démission "pour reprendre sa liberté de paroles et d'actions"; il occupait ce poste depuis six ans. Il avait critiqué, depuis un an, le peu d'études sérieuses sur ce projet de traversier-rail.



LA VILLE DE québec

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour "ACHAT DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE DE RUES" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'à jeudi, le 12 avril 1979, à ONZE HEURES (11 h. a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service des Travaux publics, à la chambre 444, Hôtel de Ville de Québec.

Un dépôt de VINGT-CINQ DOLLARS (\$25) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné pour l'ensemble des travaux qui font l'objet de cet appel d'offres, sur les formules fournies à cette fin par le propriétaire et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Antoine Carrier, avocat

Québec, le 29 mars 1979

LA VILLE DE québec

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné,

1- Qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec, tenue le 2 avril 1979 les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

No 2589 - Modifiant le règlement numéro 24-B "Concernant la construction des bâtisses".

No 2601 - Concernant l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'un immeuble requis pour l'élargissement de la rue Salaberry.

2- Qu'il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soumissionné durant les heures de bureau.

Le Greffier de la Ville,
Antoine Carrier, avocat.
QUÉBEC, ce trentième jour de mars 1979.

LA VILLE DE québec

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour "LA RÉFECTION ÉLECTRIQUE DE LA SOUS-STATION DES HALLES DU PALAIS" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'à mercredi, le 25 avril 1979, à ONZE HEURES (11 h. a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service des Travaux publics, à la chambre 444, Hôtel de Ville de Québec.

Un dépôt de VINGT-CINQ DOLLARS (\$25) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné pour l'ensemble des travaux qui font l'objet de cet appel d'offres, sur les formules fournies à cette fin par le propriétaire et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Antoine Carrier, avocat

Québec, le 29 mars 1979

LA VILLE DE québec

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour "ACHAT DE MATÉRIEL LUMINAIRES VIEUX QUÉBEC" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'à jeudi, le 12 avril 1979, à ONZE HEURES (11 h. a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service des Travaux publics, à la chambre 444, Hôtel de Ville de Québec.

Un dépôt de VINGT-CINQ DOLLARS (\$25) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné pour l'ensemble des travaux qui font l'objet de cet appel d'offres, sur les formules fournies à cette fin par le propriétaire et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

Québec le 29 mars 1979

shq Société d'habitation du Québec

APPEL D'OFFRES

PROJET No: 355-09-8718-002 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant cinquante (50) logements dans la municipalité de Baie-Comeau comté de Saguenay, selon un contrat à forfait, et comportant: 1 bâtiment de 6 niveaux en acier.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet ou spécialisé, au bureau de l'architecte: ACHARD, BOIVIN, 835 Marguerite-Bourgeoys, Québec, G1S 3W7 Tél: 688-1227 contre un dépôt remboursable de deux cents dollars (\$200) pour le dossier complet, ou de cinquante dollars (\$50) pour le dossier spécialisé (plomberie, électricité, ventilation), sous forme de cheque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec.

Ne seront remboursés que les entrepreneurs qui auront soumissionné et qui auront rapporté les dossiers complets des plans et devis, en bon état dans les quinze jours de l'ouverture des soumissions.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement ou de cheque visé, au montant de cent quarante mille dollars (\$140.000), avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quinze (15) heures (heure locale en vigueur) le mercredi 2 mai 1979, à la Société d'habitation du Québec, au Bureau de Québec, de la Direction générale des Opérations, sis 680, St-Amable "G", 26e étage, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisée.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

- Association de la Construction de Baie-Comeau
- Association de la Construction de Montréal et de Québec
- Association Régionale de l'A.P.C.H.Q.

SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 25 avril à 14 heures et leurs soumissions doivent être valables quatre-vingt-dix (90) jours après leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire,
Secrétaire de la Société.

shq Société d'habitation du Québec

APPEL D'OFFRES

PROJET No: 355-09-8331-002 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant soixante (60) logements dans la municipalité de ROUYEN comté de Rouyn-Noranda, selon un contrat à forfait, et comportant: deux (2) bâtiments de deux (2) étages à structure en bois.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet ou spécialisé, au bureau de l'architecte: Robert Pineault, 6, Jardin Mériel, Chambre 616, Québec G1S 4N7, Tél: (418) 683-1753 contre un dépôt remboursable de cent cinquante dollars (\$150) pour le dossier complet, ou de soixante-quinze dollars (\$75) pour le dossier spécialisé (plomberie, électricité, ventilation), sous forme de cheque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec, ne seront remboursés que les entrepreneurs qui auront soumissionné et qui auront rapporté les dossiers complets des plans et devis, en bon état, dans les quinze jours de l'ouverture des soumissions.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement ou de cheque visé, au montant de cent soixante mille dollars (\$160.000), avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quinze (15) heures (heure locale en vigueur) le jeudi 3 mai 1979, à la Société d'habitation du Québec, au Bureau de Québec, de la Direction générale des Opérations, sis 680, St-Amable "G", 26e, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisée.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

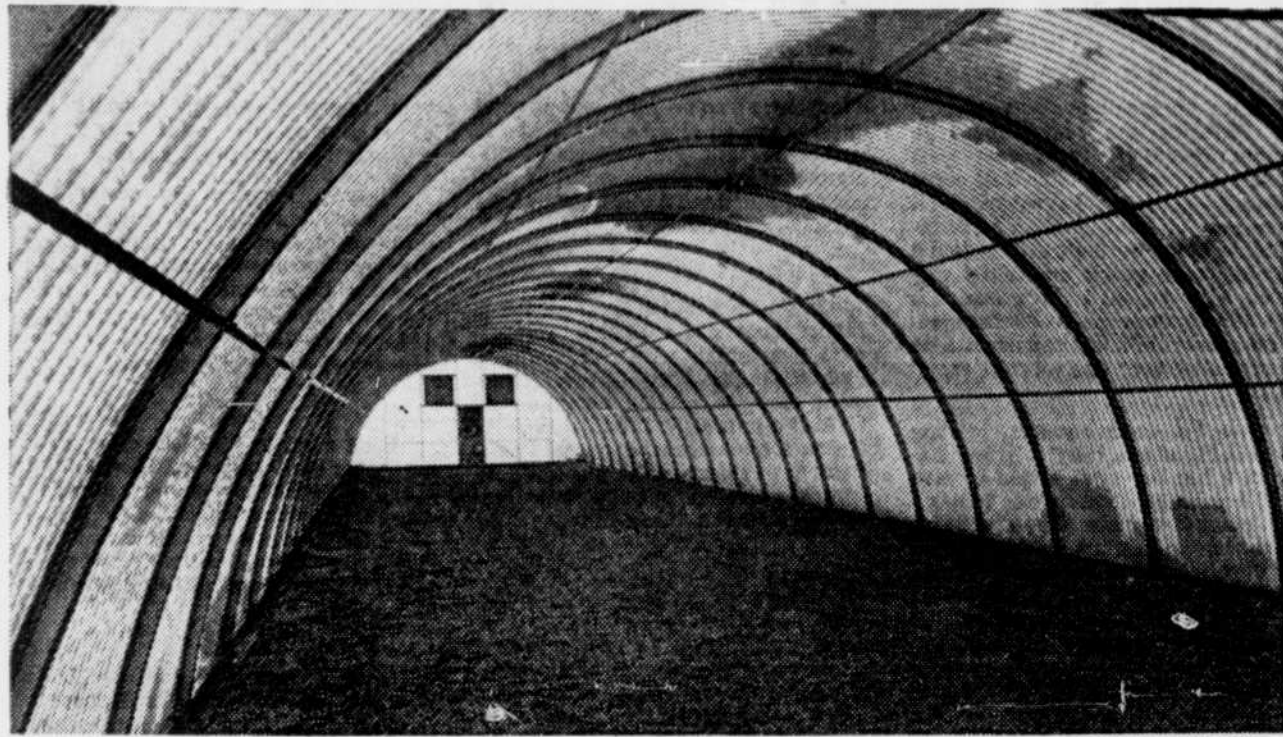
CONSULTATION DES DOCUMENTS:

- Association de la Construction de l'Ouest du Québec Inc.
- Association de la Construction de Montréal et de Québec
- Association Régionale de l'A.P.C.H.Q.

SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 26 avril 1979 à 14.00 hres, et leurs soumissions doivent être valables quatre-vingt-dix (90) jours après leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire,
Secrétaire de la Société.



C'est ce genre de serre qui devait être construit à Saint-Paul-du-Nord.

Gouvernement du Québec



Gouvernement du Québec

Fruits et légumes produits en serre à St-Paul-du-Nord

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

SAINT-PAUL-DU-NORD — Afin de pallier au chômage chronique auquel ils font face depuis le départ des compagnies d'exploitation forestière, six travailleurs de Saint-Paul-du-Nord, 75 milles à l'ouest de Baie-Comeau, ont formé une compagnie de production de fruits et légumes destinés aux marchés de la Haute Côte-Nord.

Ils ont obtenu à ce titre l'automne dernier un projet Canada au travail de \$65,000 leur permettant d'entreprendre la construction de cinq serres. Une d'entre elles est déjà construite alors que les autres sont en voie d'érection.

Leur compagnie, "Les serres Sopol Inc." a dû investir une somme de \$45,000 pour payer le coût des matériaux et des équipements nécessaires aux serres.

Les six travailleurs de la compagnie sont actionnaires. Lorsqu'ils ont conçu leur projet, ils ont déposé chacun \$250 sous forme de capital. De plus, même s'ils doivent se contenter des salaires normalement payés par le programme Canada au travail, ils ont décidé d'ajouter \$5 par semaine dans leur entreprise. Leur but primordial est de se créer des emplois viables.

La culture du sol n'ayant jamais été très populaire sur la Côte-Nord, ces travailleurs s'y connaissent donc très peu dans ce domaine. Par contre, l'un d'entre eux est technicien en horticulture. A chaque mois, il donne une trentaine d'heures de cours théoriques à ses associés. Malgré ses connaissances approfondies, il se contente du même traitement que ses associés.

Un marché intéressant

Ce projet à caractère communautaire a de fortes chances de réussite dit-on. Des études ont, en effet, révélé que les résidents de la Côte-Nord consomment plus de fruits et légumes que la moyenne canadienne. Parallèlement, les coûts de ces produits y sont également plus élevés.

Il y a peu de producteurs sur une grande échelle dans la région. Le marché annuel a été évalué à 88,800 livres de tomates et ce pour les résidents de Pointe Lebel à Tadoussac seulement.

Chaque serre de Sopol devrait produire environ 5,000 livres de tomates par saison.

On a prévu écouler les produits par l'intermédiaire de producteurs locaux et régionaux. Ces derniers auraient, d'ailleurs, très bien accueilli cette initiative qui leur permettra de s'approvisionner dans la région et ainsi épargner des frais de transport.

En temps normal, on a prévu faire les semis en janvier, de telle sorte que le

gros de la production atteigne le marché en juin. C'est à cette époque où la demande est la plus forte et les prix les plus élevés.

Jardin communautaire

Les serres Sopol ont également pu mettre la main sur onze acres de sol propice à la culture. On veut en ensementer six acres cette année et

conserver le reste en jachère pour l'an prochain.

On pourra y retrouver plusieurs variétés de fruits et légumes que les travailleurs de Sopol entretiendront durant tout l'été. Lorsque viendra le temps des récoltes, les champs seront ouverts aux consommateurs qui pourront y cueillir eux-mêmes leurs légumes.

Les caisses ont investi \$100,000 dans la SODEQ

RIMOUSKI — L'Union régionale de Rimouski des Caisses populaires Desjardins a investi au cours de la dernière année financière un montant de \$300,000 dans le milieu, "afin de s'impliquer davantage dans le développement socio-économique de la région."

De cette somme, \$100,000 ont été investis dans la SODEQ de l'Est du Québec. En annonçant ce dernier investissement, les administrateurs de l'Union régionale se sont dits assurés que la création d'une SODEQ permettra aux petites et moyennes entreprises de la région de bénéficier d'une source additionnelle de capital de risque.

Ces différents investissements permettront à certaines entreprises de s'implanter, d'autres de prendre de l'expansion et enfin, certaines en

profitent pour consolider leurs opérations. De plus, ces investissements contribuent à la création d'emplois et à l'utilisation de la matière première de notre région.

Outre la SODEQ, l'Union régionale a investi du capital de risque dans Les produits forestiers Basques Inc. (\$50,000); Télédistribution Cablovis Inc. (\$40,000); La Scierie d'Esprit-Saint Inc. (\$25,000); La Coopérative Funéraire du Bas-Saint-Laurent (\$25,000); Le Groupement agroforestier de la Restigouche Inc. (\$20,000); La Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata (\$20,000), et Radio-Dégelis Inc. (\$20,000).

On a expliqué à cette occasion que les principaux critères de sélection dans le choix des entreprises où l'Union régionale investit sont l'in-

térêt manifesté par la population locale en s'impliquant directement individuellement; la création d'emploi par la transformation accrue de la matière première du milieu, et la garantie d'une rentabilité à moyen et à long terme.

L'Union régionale avait d'abord voulu privilégier le secteur de l'agriculture, de la forêt et par le biais de ceux-ci, le secteur de la transformation industrielle. Graduellement, elle s'est engagée dans les secteurs de l'alimentation, du transport, de la coopérative funéraire, des communications.

Lors de la création du fonds d'investissement et de développement de l'Union régionale, en mai 1973, on avait voté un montant de \$250,000 pour fins d'investissement. Il fut porté à \$300,000 en 1978.

L'hebdo "Le Peuple-Courrier" dénoncé par des journalistes

par Réal LABERGE

LA POCATIERE — Soulignant qu'il s'agit là d'un cas particulièrement alarmant de la situation de rotation traumatique et nuisible à la qualité de l'information, qui prévaut dans les hebdomas de cette région, le Cercle de presse de la Côte-du-Sud dénonce vertement l'hebdomadaire "Le Peuple-Courrier", de Montmagny, propriété de M. Jean-Paul Cloutier, pour le congédiement considéré injustifié, et apparemment relié à des activités syndicales, de son journaliste Christian Chouinard.

C'est la prise de position qu'a unanimement adoptée ce cercle de presse qui dessert le territoire s'étendant de Montmagny à Rivière-du-Loup, à l'occasion de son dernier souper mensuel, qui regroupait 17 de ses 22 membres, jeudi soir dernier, à La Pocatière.

Selon le Cercle de presse de la Côte-du-Sud, le renvoi de Christian Chouinard s'inscrit comme le point culminant d'une ronde de "turn over", qui loin de s'atténuer, s'est amplifiée de façon tout particulièrement inquiétante, au cours des derniers mois, alors que les hebdomadaires de la région ont congédié six journalistes, membres de cette association professionnelle.

Une pratique courante

Le Cercle de presse de la Côte-du-

Sud était déjà préoccupé des implications que pouvait avoir, sur la qualité de l'information régionale, ce problème de renvois et de congédiements souvent injustifiés des journalistes.

Il y a deux mois, le problème avait été porté à l'attention de la Fédération des journalistes du Québec, par des articles faisant mention d'une rotation si indûment rapide et d'états de services si écourtés, "qu'ils ne pouvaient que s'avérer préjudiciables à la qualité de travail journalistique, dans la région."

Il s'agissait d'une pratique courante, précisait-on, au point de remettre périodiquement en question la survie même du Cercle de presse depuis sa fondation juridique, en 1975.

Démission démentie

Concernant le cas de Christian Chouinard, selon une enquête du Cercle de presse de la Côte-du-Sud, c'est en invoquant le prétexte "d'une démission" que le journaliste concerné a d'autre part affirmé n'avoir jamais donnée que le directeur de l'hebdo "Le Peuple-Courrier", M. Thomas Tremblay lui a signifié sa mise à pied, le 7 mars dernier.

Contradictoirement, le Cercle de presse souligne que la lettre du directeur du journal faisait également

mention d'incompétence, à l'endroit du journaliste Christian Chouinard.

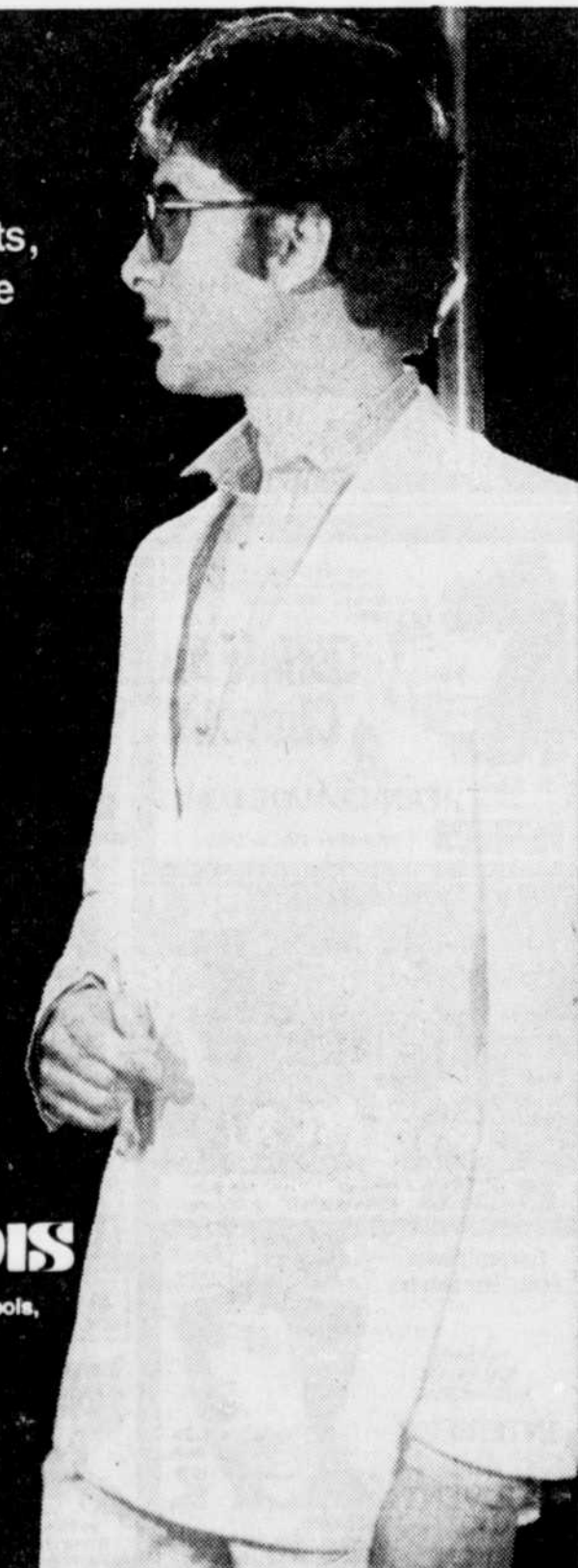
Pour le Cercle de presse, c'est là une assertion particulièrement inacceptable, étant donné que l'une de ses principales attributions est de protéger l'intégrité et la fonction professionnelle de ses membres.

"Et d'autant plus inexplicable, signale-t-on, que c'est justement à ce journaliste que le Cercle de presse de la Côte-du-Sud a attribué son prix de mérite journalistique, qu'il décernait pour la première fois, en juin dernier."

Enfin, selon l'enquête du Cercle de presse, depuis le renvoi du journaliste Christian Chouinard et d'une demande d'accréditation syndicale, au début de mars, les journalistes et autres employés du Peuple-Courrier sont sujets à une situation de harcèlement de la part de la direction du journal.

Aucun commentaire

Rejoint hier au téléphone par LE SOLEIL, le directeur de l'hebdo, M. Thomas Tremblay, a répété qu'il n'avait aucun commentaire à apporter à toutes les demandes de précisions que nous lui avons formulées, si ce n'est la rectification que le journaliste Christian Chouinard n'avait jamais été congédié.



Vos vêtements, reflet de votre personnalité

Les meilleures griffes de France:

Bayard
Vestra
Marc d'Alcy
Ted Lapidus
Yves St-Laurent
Les tricots Moreau
Jean-Paul Germain, etc.

A. DE BLOIS
place des Quatre-Bourgeois,
Ste-Foy
658-2636

français ou anglais langue seconde

BOURSES

cours d'été 1979

Dans le cadre d'un plan établi par le ministère de l'Éducation du Québec, en liaison avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et financé par le Secrétariat d'État, des bourses sont offertes aux élèves et aux étudiants québécois de niveau post-secondaire désireux de suivre des cours intensifs (6 semaines) de français ou d'anglais langue seconde durant l'été 1979, au Canada.

La bourse comprend les frais de scolarité, d'hébergement, de nourriture, de participation aux activités socio-culturelles obligatoires et de matériel d'enseignement. Les frais de voyage aller-retour sont à la charge du boursier.

Un certain nombre de boursiers québécois devront suivre les cours au Québec puisque le nombre de boursiers qui seront dirigés vers les établissements d'autres provinces est limité dans le cadre d'accords inter-provinciaux.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ:

- Être citoyen canadien ou "immigrant reçu";
- avoir terminé ses études secondaires (5e secondaire) à la fin de l'année scolaire 1978-1979;
- OU
- être étudiant à temps plein au niveau collégial ou universitaire durant l'année scolaire 1978-1979 (inscrit aux sessions d'automne 1978 et d'hiver 1979).

ATTRIBUTION DES BOURSES

Les bourses seront accordées, à l'intérieur de chaque région administrative, par tirage au sort à l'aide d'un ordinateur.

Pour recevoir un formulaire de demande et un dépliant (renseignements), chaque candidat doit écrire à l'adresse ci-dessous avant le 9 avril 1979:

Monsieur Maurice Beaulieu
Coordonnateur
a/s M. Guy Lamontagne
Ministère de l'Éducation
1035, rue de Lachevrotière, 13e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Les formulaires dûment remplis devront parvenir au ministère au plus tard le 18 avril 1979.

N.B.: Les formulaires ne sont pas mis à la disposition des établissements d'enseignement.

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

Beauceville bientôt dotée d'un service complet d'ophtalmologie

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — D'ici quelques jours, la population de la sous-région de Beauce pourra compter sur un service complet d'ophtalmologie, incluant la chirurgie, à l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville.

C'est ce qu'a révélé, hier, au SOLEIL, M. J.-Léo Beaulieu, directeur général de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville, en affirmant que le ministre des Affaires sociales avait donné son autorisation au conseil d'administration de ce centre hospitalier de la Beauce, pour développer un tel service.

Des qu'on a obtenu cette autorisation, a ajouté M. Beaulieu, l'équipement nécessaire au bon fonctionnement d'un service d'ophtalmologie a été acheté pour assurer à la population des soins de qualité.

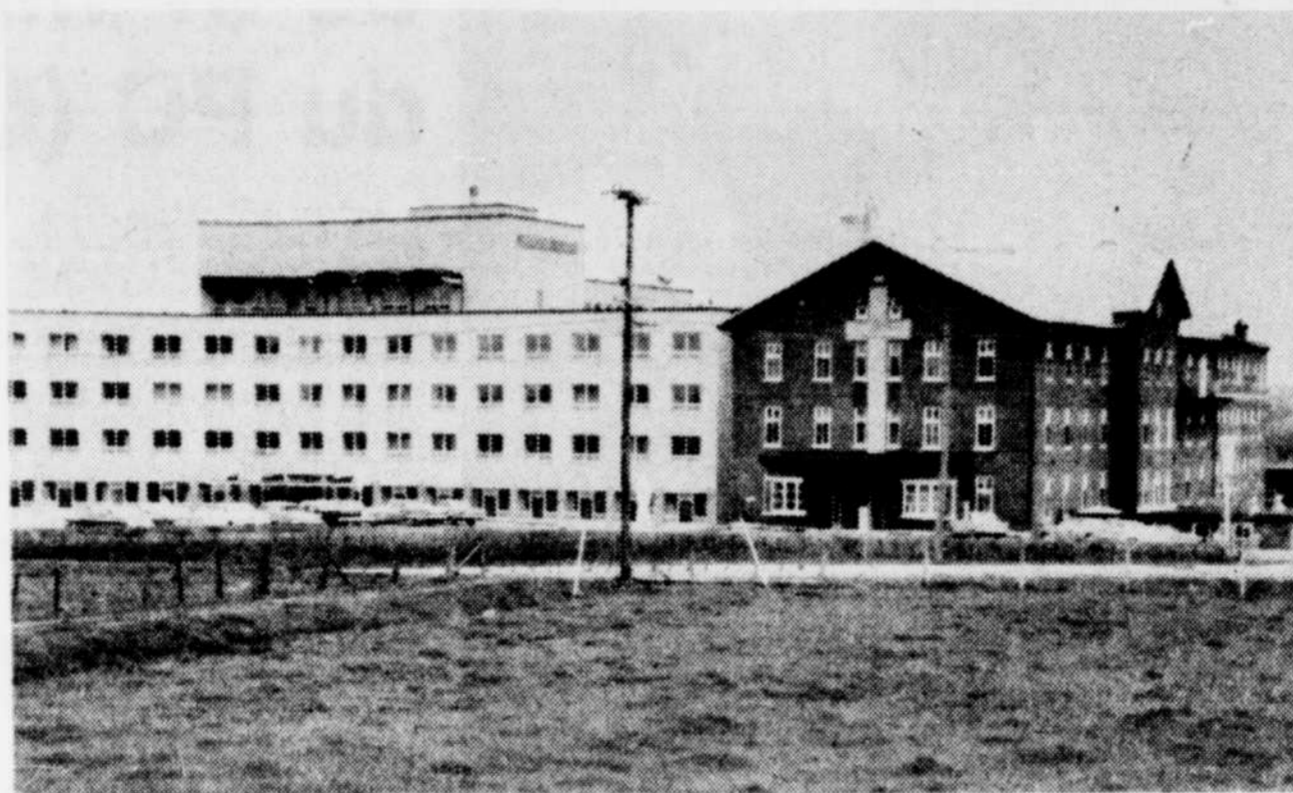
Ainsi, a-t-il dit, les Beaucerons n'auront plus à se déplacer pour recevoir ces services et de plus, a fait remarquer M. Beaulieu, un deuxième ophtalmologiste viendra probablement se joindre au Dr Alain Lachance dans quelques mois.

On rappelle que ce projet d'un service d'ophtalmologie faisait partie du plan global sur la complémentarité entre l'Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce, de Saint-Georges, et l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville, déposé au CRSSS-03 le 20 décembre dernier.

Aussi, qu'après étude, le conseil d'administration du CRSSS-03 recommanda au ministère des Affaires sociales l'approbation des projets inclus dans ce plan de développement, dont le projet d'un service d'ophtalmologie, comme priorité, à l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville.

Pour la réalisation de ce projet, le CRSSS-03 avait même voté une somme de \$75.000 pour défrayer le coût de l'équipement.

M. Beaulieu a été jusqu'à dire c'est grâce à la collaboration des conseils des médecins et dentistes des deux centres hospitaliers de la Beauce que ce plan global sur la complémentarité des services fut complet, et nous espérons que le ministre des Affaires sociales se prononcera prochainement sur l'ensemble des services à développer et inclus dans ce document.



L'hôpital Saint-Joseph de Beauceville

Une réponse à un besoin

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — Il était évident qu'un service d'ophtalmologie constituait un besoin pour la population régionale de Beauce et que l'implantation d'un tel service à l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville permettrait de répondre à des priorités de trois ordres, soit l'urgence, les interventions chirurgicales courantes et la prévention.

En communiquant ces renseignements, hier, au SOLEIL, le Dr Alain Lachance a expliqué qu'après ses études médicales, il s'est spécialisé dans un domaine particulier de la médecine, soit celui de l'oeil et de ses rapports avec son environnement immédiat, soit la tête et le cerveau, en relation avec le corps humain, la maladie et le vieillissement.

Selon le Dr Lachance, on trouvera les principaux cas en ophtalmologie qui nécessiteront des interventions d'urgence surtout dans les secteurs forestiers et industriels. Les travailleurs oeuvrant dans ces secteurs en Beauce devaient par le passé, recevoir ces soins dans les centres hospitaliers de la région de Québec.

Par la mise en place d'un service d'ophtalmologie complet, à l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville, a poursuivi le spécialiste Lachance, la plupart des interventions courantes pour les gens de la Beauce pourront être

réalisées à l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville.

Ainsi, les patients seront référés pour extraction des cataractes, correction de strabisme, intervention sur les voies lacrymales, la réparation de plaques oculaires ou autres, avec tous les avantages sociaux et économiques que ceci comporte.

Le Dr Alain Lachance a tenu à dire que les cas nécessitant des interventions particulières pourront être identifiés et, par la suite, référés vers les centres hospitaliers dotés de l'équipement ultra-spécialisé, nécessaire à ce type d'intervention.

Il a de plus expliqué que l'aspect prévention dans la maladie ophtalmologique et les accidents oculaires représentent également une priorité dans le développement du service d'ophtalmologie de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville et qu'un effort dans ce sens pour la prévention et le dépistage de la cécité infantile est donc important au niveau pré-scolaire et scolaire.

L'accessibilité d'un tel service, a fait remarquer le Dr Alain Lachance, permettra également le dépistage de maladies ophtalmologiques à caractère évolutif, tels le glaucome, le diabète et les maladies héréditaires, dont les recommandations doivent être faites selon les besoins, dans le but de

prévenir des accidents oculaires au travail.

Suite à une entente avec les hôpitaux de la Beauce, le service d'ophtalmologie sera dispensé en milieu hospitalier en ce qui a trait aux problèmes d'ordre médicaux ou chirurgicaux, alors que les examens visuels seront offerts dans le cadre de la clinique privée, située au 630A, Boulevard Renault, à Beauceville-Est, dont le numéro de téléphone est 774-3329.

Collaboration

Pour réaliser les objectifs cités précédemment, a déclaré le Dr Alain Lachance, il est essentiel que s'établisse une étroite relation entre les différents professionnels qui oeuvrent dans le domaine de la vision, c'est-à-dire les optométristes et les opticiens d'ordonnance, de même que les médecins qui sont souvent confrontés à des problèmes oculaires et avec lesquels j'ai déjà établi un service de consultation dans les deux milieux hospitaliers précités.

Selon le Dr Lachance, ces différentes relations pourront assurer à la population régionale de la Beauce un service des plus adéquats et je voudrais, par la même occasion, assurer à mes confrères et à l'ensemble de la population de Beauce ma disponibilité, en autant qu'il est humainement possible d'être présent dans la région.

en bref

Surplus financier

LA MALBAIE — La ville de La Malbaie a enregistré un surplus de \$34.513 en 1978. L'année précédente, le surplus financier avait été de \$65.166. La dette par capita des 4.200 citoyens de La Malbaie est de \$302,48, tandis que le taux d'endettement de la municipalité est de six pour 100 environ. Le budget de La Malbaie était de 1,2 million.

Hausse de salaires des édiles

CLERMONT — Le conseil municipal de Clermont a adopté un avis de motion afin d'augmenter le salaire du maire et des conseillers. Il a été impossible de connaître la nature de ces augmentations, les membres du conseil n'étant pas encore fixés sur les montants en cause. Le maire de Clermont gagne actuellement \$171,50 par mois, alors que les conseillers reçoivent \$50.

Assemblée annuelle

LA MALBAIE — L'Association touristique de Charlevoix (ATC) tiendra son assemblée générale annuelle le 29 avril prochain, à l'hôtel Belle Plage de Baie-Saint-Paul. M. Michel Roy, un sous-ministre adjoint au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (MTCP), sera alors le conférencier invité. En matinée, les participants se pencheront sur les perspectives qu'offre l'industrie touristique pour les années 1980, sur l'action du MTCP dans le milieu et sur le crédit touristique. L'ATC regroupe 140 membres.

Approvisionnement en eau potable

RIVIÈRE-MALBAIE — La municipalité de Rivière-Malbaie a signé une entente de deux ans avec la ville de La Malbaie, à l'effet qu'elle lui vendra de l'eau à raison de \$ 25 du mille gallons. En vertu de cette entente, La Malbaie versera un montant forfaitaire de \$400 par mois puisqu'elle prévoit consommer environ 50.000 gallons d'eau quotidiennement provenant de sa voisine. On a préféré le versement d'un montant forfaitaire à l'installation coûteuse d'un compteur d'eau.

Fêtes de la Saint-Jean

THETFORD MINES — Dans la région de l'Amiante, les célébrations de la fête de Saint-Jean (24 juin) se dérouleront dans au moins trois municipalités, soit à East Broughton, Coleraine et Saint-Jacques-de-Leeds.

Vous avez des suggestions?

THETFORD MINES — Les caisses populaires de Thetford Mines lancent un concours parmi la population pour baptiser le nouveau stade de baseball qui sera bientôt érigé à Thetford Mines au coût de \$351.000. Le nom choisi vaudra au proposeur un prix de \$100. Les suggestions seront reçues jusqu'au 26 mai. Les participants n'ont qu'à les faire parvenir à casier postal 877 ou à les remettre à l'une des institutions bancaires. On sait que les caisses populaires ont fait un don de \$100.000 pour défrayer une partie du coût d'assemblage du stade lequel sera constitué de cinq sections en béton de l'ancien autostade de Montréal. Ces estrades furent données à la ville de Thetford par le gouvernement fédéral.

Bibliothèque municipale

ST-EPHREM — La Bibliothèque centrale de prêt, région de Québec, annonce l'ouverture de la bibliothèque municipale de Saint-Ephrem de Tring. La BCP-RQ déposera plus de 1.800 volumes répartis entre volumes d'enfants et pour adultes, ouvrages tant documentaires que romanesques. La bibliothèque municipale de Saint-Ephrem a été formée par les corporations municipales de Saint-Ephrem de Beauce et de Saint-Ephrem de Tring. Cette bibliothèque constituera le treizième (13e) maillon du réseau de la BCP-RQ. Avec l'affiliation de Saint-Ephrem, la BCP-RQ offre donc un service de lecture publique à plus de 20.000 habitants de la région.

Négociations dans l'impasse

ILE-AUX-COUDRES — Des fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles du Québec ont informé les administrateurs de la Corporation des moulins Desgagnés de l'Ile-aux-Coudres que les négociations sont actuellement dans l'impasse entre le MAC et M. Etienne Bouchard, l'actuel propriétaire des moulins, concernant leur acquisition par le gouvernement. Selon le comité, M. Bouchard aurait même refusé l'accès des lieux aux architectes du MAC qui désirent constater "de visu" les améliorations qui devront être apportées à l'édifice.

Expansions chez Casino

SAINT-RAYMOND — La population de Saint-Raymond de Portneuf a maintenant accès à un nouveau supermarché d'alimentation Casino logé à l'enseigne du nouveau centre commercial. Le directeur adjoint aux communications d'Epiciers unis Inc. fournisseurs des magasins Casino, M. Laurier Berubé, nous annonce de plus l'ouverture d'autres supermarchés affichant cette bannière, à St-Rédempteur, Black-Lake, Lac-Mégantic, La Tuque, Ste-Thérèse, Villeneuve, Nicolet et Chandler au cours des prochaines semaines.

Contrat pour Sindra

SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME — C'est la compagnie Sandra Construction de Saint-Jean-Christostome qui a obtenu le contrat de refecton de l'égoût collecteur principal du quartier des vétérans de Dolbeau, au coût de \$966.925,10. Il y avait six soumissionnaires et la proposition de Sindra était la moins

LA VILLE DE québec

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour "ACHAT DE MATERIEL D'ÉCLAIRAGE DE RUES" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'à jeudi, le 12 avril 1979, à ONZE HEURES (11 h. a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service des Travaux publics, à la chambre 444, Hôtel de Ville de Québec.

Un dépôt de VINGT-CINQ DOLLARS (\$25) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné pour l'ensemble des travaux qui font l'objet de cet appel d'offres, sur les formules fournies à cette fin par le propriétaire et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Antoine Carrier, avocat
Québec, le 29 mars 1979

LA VILLE DE québec

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné.

1- Qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec, tenue le 2 avril 1979 les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

No 2589 - Modifiant le règlement numéro 24-B "Concernant la construction des bâtisses".

No 2601 - Concernant l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'un immeuble requis pour l'élargissement de la rue Salaberry.

2- Qu'il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures de bureau.

Le Greffier de la Ville,
Antoine Carrier, avocat.
QUEBEC, ce trentième jour de mars 1979.

shq Société d'habitation du Québec

APPEL D'OFFRES

PROJET No. 555-09-9718-002 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant cinquante (50) logements dans la municipalité de Baie-Comeau comté de Saguenay, selon un contrat à forfait, et comportant: 1 bâtiment de 6 niveaux en acier.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet ou spécialisé, au bureau de l'architecte: ACHARD, BOIVIN, 835 Marguerite-Bourgeoys, Québec, G1S 3W7 Tél.: 688-1227 contre un dépôt remboursable de deux cents dollars (\$200) pour le dossier complet, ou de cinquante dollars (\$50) pour le dossier spécialisé (plomberie, électricité, ventilation), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec.

Ne seront remboursés que les entrepreneurs qui auront soumissionné et qui auront rapporté les dossiers complets des plans et devis, en bon état dans les quinze jours de l'ouverture des soumissions.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement ou de chèque visé, au montant de cent quarante mille dollars (\$140.000), avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quinze (15) heures (heure locale en vigueur) le mercredi 2 mai 1979, à la Société d'habitation du Québec, au Bureau de Québec, de la Direction générale des Opérations, sis 680, St-Amable "G" - 2e étage, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisée.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

- Association de la Construction de Baie-Comeau.
- Association de la Construction de Montréal et de Québec.
- Association Régionale de l'A.P.C.H.Q.

SOUS-TRAITANTS:

Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 25 avril à 14 heures et leurs soumissions doivent être valables quatre-vingt-dix (90) jours après leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire,
Secrétaire de la Société.

shq Société d'habitation du Québec

APPEL D'OFFRES

PROJET No. 555-09-8331-002 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant soixante (60) logements dans la municipalité de ROUYN comté de Rouyn-Noranda, selon un contrat à forfait, et comportant: deux (2) bâtiments de deux (2) étages à structure en bois.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet ou spécialisé, au bureau de l'architecte: Robert Pineault, 6, Jardin Merici, Chambre 616, Québec G1S 4N7, Tél.: (418) 683-1733 contre un dépôt remboursable de cent cinquante dollars (\$150) pour le dossier complet, ou de soixante-quinze dollars (\$75) pour le dossier spécialisé (plomberie, électricité, ventilation), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec, ne seront remboursés que les entrepreneurs qui auront soumissionné et qui auront rapporté les dossiers complets des plans et devis, en bon état, dans les quinze jours de l'ouverture des soumissions.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement ou de chèque visé, au montant de cent soixante mille dollars (\$160.000), avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quinze (15) heures (heure locale en vigueur) le jeudi 3 mai 1979, à la Société d'habitation du Québec, au Bureau de Québec, de la Direction générale des Opérations, sis 680, St-Amable "G", 2e étage, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisée.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

- Association de la Construction de l'Ouest du Québec Inc.
- Association de la Construction de Montréal et de Québec
- Association Régionale de l'A.P.C.H.Q.

SOUS-TRAITANTS:

Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 26 avril 1979 à 14-00 hres, et leurs soumissions doivent être valables quatre-vingt-dix (90) jours après leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction. N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire,
Secrétaire de la Société.

LA VILLE DE québec

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour "LA REFECTION ÉLECTRIQUE DE LA SOUS-STATION DES HALLES DU PALAIS" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'à mercredi, le 25 avril 1979, à ONZE HEURES (11 h. a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service des Travaux publics, à la chambre 444, Hôtel de Ville de Québec.

Un dépôt de VINGT-CINQ DOLLARS (\$25) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné pour l'ensemble des travaux qui font l'objet de cet appel d'offres, sur les formules fournies à cette fin par le propriétaire et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Antoine Carrier, avocat
Québec, le 29 mars 1979

LA VILLE DE québec

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour "ACHAT DE MATERIEL LUMINAIRES VIEUX-QUÉBEC" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'à jeudi, le 12 avril 1979, à ONZE HEURES (11 h. a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

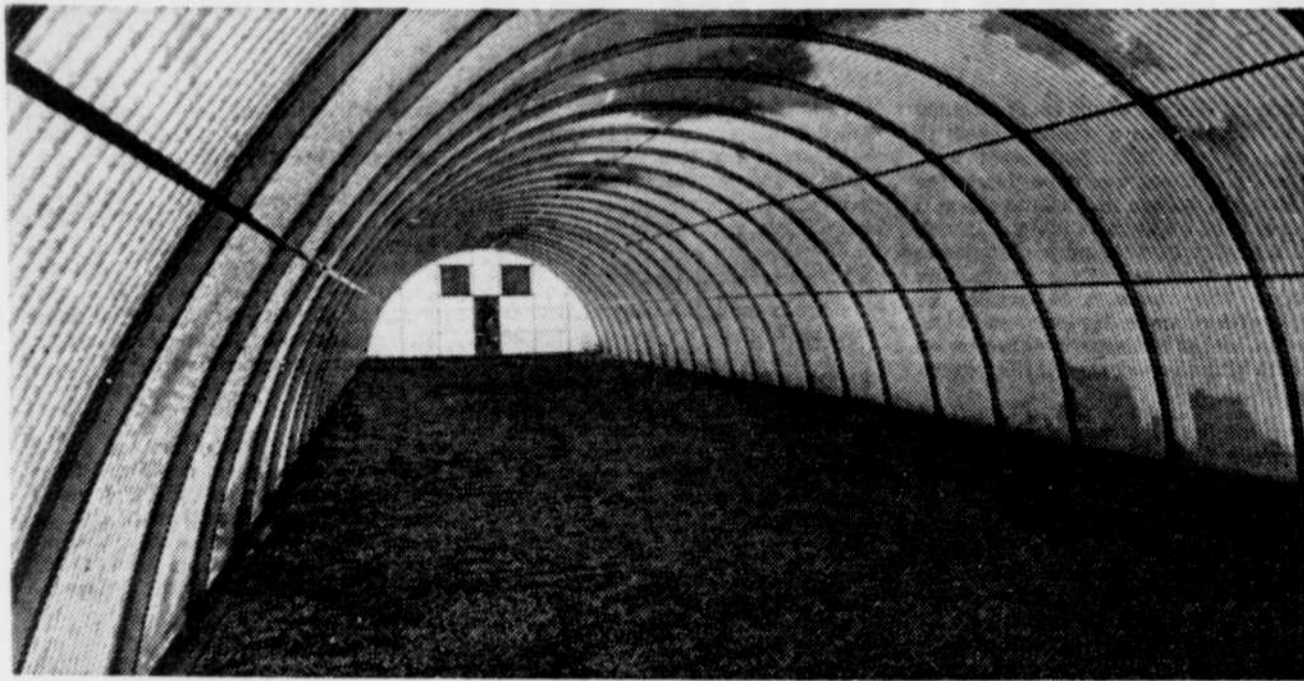
Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service des Travaux publics, à la chambre 444, Hôtel de Ville de Québec.

Un dépôt de VINGT-CINQ DOLLARS (\$25) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné pour l'ensemble des travaux qui font l'objet de cet appel d'offres, sur les formules fournies à cette fin par le propriétaire et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Antoine Carrier, avocat
Québec, le 29 mars 1979

R II



C'est ce genre de serre qui devait être construit à Saint-Paul-du-Nord.

Photo: Gouvernement du Québec

Les producteurs de lait doivent être unis (Roy)

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — "Il est temps plus que jamais que les producteurs de lait nature du Québec soient très unis et solidaires, s'ils désirent réussir à passer à travers les différents problèmes qu'ils connaissent présentement."

Ce message a été livré par M. Claude Roy, président du Syndicat des producteurs de lait de la région de Québec-Sud, devant quelque 100 producteurs, à l'assemblée générale annuelle de cet organisme, tenue à Beauceville.

M. Roy a de plus précisé le travail concret des deux fédérations de producteurs de lait et les étapes prévues pour mettre en place une agence de commercialisation couvrant tout le lait au Québec.

A la suite de ces remarques, les producteurs de lait nature de Québec-Sud adoptèrent les résolutions suivantes:

- continuer les démarches afin d'obtenir un prix pour leur produit correspondant aux coûts de production;

- remettre en place une contribution pour fins publicitaires de \$0.05 le 100 livres de lait;

- appuyer l'orientation de leur plan conjoint et la formule préconisée pour l'avenir de la mise en marché du lait au Québec.

M. Claude Roy a tenu à expliquer que "la série d'audiences tenues par la Régie des marchés agricoles du Québec a au moins permis de se mettre d'accord sur un principe de mise en marché du lait au Québec, soit celui de créer une agence de commercialisation du lait".

"Nous devons quand même, a-t-il dit, y aller par étapes et trouver le temps de consulter les producteurs et d'expliquer les besoins de tels actes posés."

C'est pourquoi, a ajouté M. Roy, "qu'il est temps de mettre les avocats de côté, car le but recherché d'une entente entre producteurs sera plus vite trouvé si nous nous parlons de producteur à producteur."

Selon le président du Syndicat des producteurs de lait de Québec-Sud, l'envergure de nos entreprises économiques ne nous permet pas pour le moment de niveler les revenus des producteurs par le bas.

Devant une telle situation, a ajouté Claude Roy, "pour réussir à maintenir notre statut, nous avons été obligés de nous impliquer dans la transformation de notre produit, mais nous ne devons

pas nous leurrer, car ce n'est qu'une étape de l'objectif que nous voulons atteindre."

M. Roy a conclu ses remarques en invitant les producteurs de lait nature de Québec-Sud à continuer cette lutte pour améliorer le sort des producteurs de lait au Québec; car selon lui "nous ne sommes jamais si bien servis que par nous-mêmes, et notre place si nous ne la prenons pas, personne ne nous la donnera."

De son côté, M. Marcel Bourbeau, vice-président de la Fédération des producteurs de lait du Québec, a discuté avec les producteurs de Québec-Sud des sujets tels que: les prix payés et le coût de production établi, la publicité du lait, les étapes pour une meilleure mise en marché, et les points à régler avec le système coopératif.

Statistiques

On a aussi appris par l'entremise de M. Marcel Gaulin, secrétaire du Syndicat des producteurs de lait de Québec-Sud, que l'on compte dans cette région 121 producteurs de lait nature et que sur ce nombre, 102 producteurs sont membres du syndicat.

Selon M. Gaulin, le quota de lait de consommation est de 81,300 livres de lait par jour, ce qui fait une moyenne par producteur de 672 livres de lait par jour.

Quant au quota de lait de transformation il a atteint 917,000 livres de lait pour une moyenne par producteur de 7,579 livres de gras, avec une production annuelle par producteur de 430,000 livres de lait.

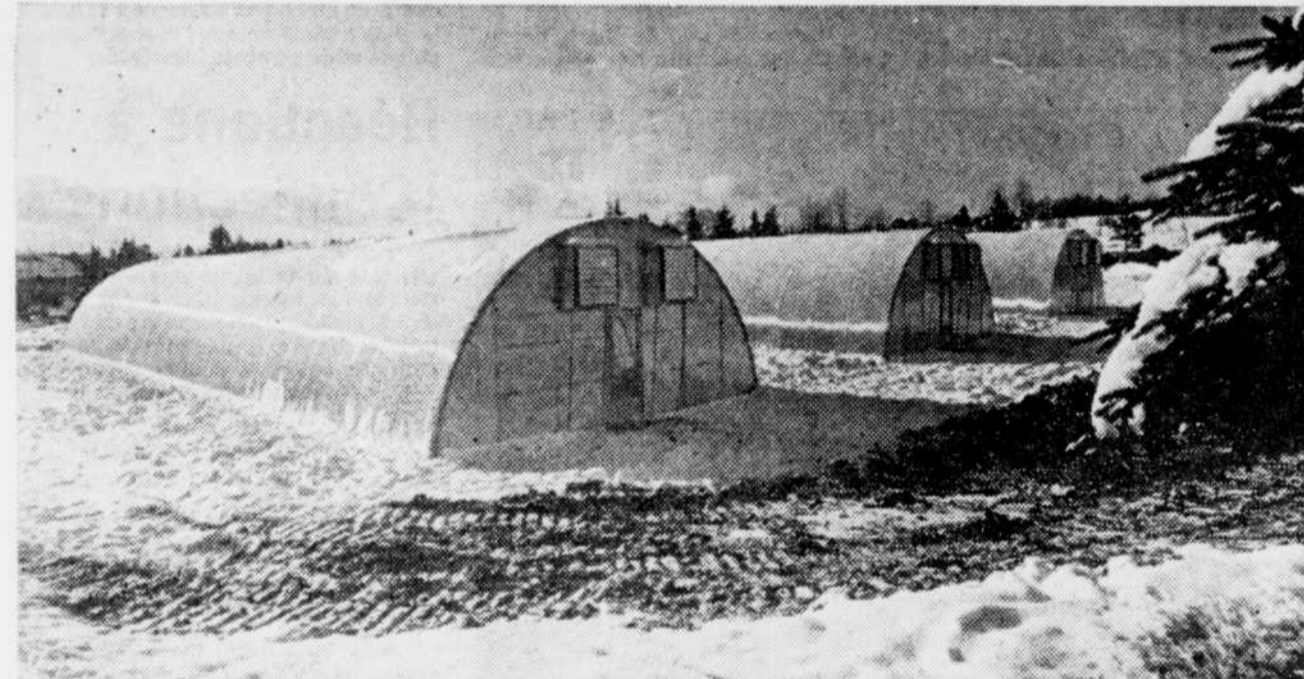


Photo: Gouvernement du Québec

Fruits et légumes produits en serre à St-Paul-du-Nord

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

SAINT-PAUL-DU-NORD — Afin de pallier au chômage chronique auquel ils font face depuis le départ des compagnies d'exploitation forestière, six travailleurs de Saint-Paul-du-Nord, 75 milles à l'ouest de Baie-Comeau, ont formé une compagnie de production de fruits et légumes destinés aux marchés de la Haute Côte-Nord.

Ils ont obtenu à ce titre l'automne dernier un projet Canada au travail de \$65,000 leur permettant d'entreprendre la construction de cinq serres. Une d'entre elles est déjà construite alors que les autres sont en voie d'érection.

Leur compagnie, "Les serres Sopol Inc." a dû investir une somme de \$45,000 pour payer le coût des matériaux et des équipements nécessaires aux serres.

Les six travailleurs de la compagnie sont actionnaires. Lorsqu'ils ont conçu leur projet, ils ont déposé chacun \$250 sous forme de capital. De plus, même s'ils doivent se contenter des salaires normalement payés par le programme Canada au travail, ils ont décidé d'ajouter \$5 par semaine dans leur entreprise. Leur but primordial est de se créer des emplois viables.

La culture du sol n'ayant jamais été très populaire sur la Côte-Nord, ces travailleurs s'y connaissent donc très peu dans ce domaine. Par contre, l'un d'entre eux est technicien en horticulture. A chaque mois, il donne une trentaine d'heures de cours théoriques à ses associés. Malgré ses connaissances approfondies, il se contente du même traitement que ses associés.

Un marché intéressant

Ce projet à caractère communautaire a de fortes chances de réussite dit-on. Des études ont, en effet, révélé que les résidents de la Côte-Nord consomment plus de fruits et légumes que la moyenne canadienne. Parallèlement, les coûts de ces produits y sont également plus élevés.

Il y a peu de producteurs sur une grande échelle dans la région. Le marché annuel a été évalué à 88,800 livres de tomates et ce pour les résidents de Pointe Lebel à Tadoussac seulement.

Chaque serre de Sopol devrait produire environ 5,000 livres de tomates par saison. On a prévu écouler les pro-

duits par l'intermédiaire de producteurs locaux et régionaux. Ces derniers auraient, d'ailleurs, très bien accueilli cette initiative qui leur permettra de s'approvisionner dans la région et ainsi épargner des frais de transport.

En temps normal, on a prévu faire les semis en janvier, de telle sorte que le gros de la production attei-

gne le marché en juin. C'est à cette époque où la demande est la plus forte et les prix les plus élevés.

Jardin communautaire

Les serres Sopol ont également pu mettre la main sur onze acres de sol propice à la culture. On veut en ensemen- cer six acres cette année et

conserver le reste en jachère pour l'an prochain.

On pourra retrouver plusieurs variétés de fruits et légumes que les travailleurs de Sopol entretiendront durant tout l'été. Lorsque viendra le temps des récoltes, les champs seront ouverts aux consommateurs qui pourront y cueillir eux-mêmes leurs légumes.

Vos vêtements, reflet de votre personnalité

Les meilleures griffes de France:

Bayard
Vestra
Marc d'Alcy
Ted Lapidus
Yves St-Laurent
Les tricots Moreau
Jean-Paul Germain, etc.

A. DE BLOIS
place des Quatre-Bourgeois,
Ste-Foy
658-2636

français ou anglais langue seconde BOURSES cours d'été 1979

Dans le cadre d'un plan établi par le ministère de l'Éducation du Québec, en liaison avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et financé par le Secrétariat d'État, des bourses sont offertes aux élèves et aux étudiants québécois de niveau post-secondaire désireux de suivre des cours intensifs (6 semaines) de français ou d'anglais langue seconde durant l'été 1979, au Canada.

La bourse comprend les frais de scolarité, d'hébergement, de nourriture, de participation aux activités socio-culturelles obligatoires et de matériel d'enseignement. Les frais de voyage aller-retour sont à la charge du boursier.

Un certain nombre de boursiers québécois devront suivre les cours au Québec puisque le nombre de boursiers qui seront dirigés vers les établissements d'autres provinces est limité dans le cadre d'accords inter-provinciaux.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ:

■ Être citoyen canadien ou "immigrant reçu";

■ avoir terminé ses études secondaires (5e secondaire) à la fin de l'année scolaire 1978-1979;

OU

■ être étudiant à temps plein au niveau collégial ou universitaire durant l'année scolaire 1978-1979 (inscrit aux sessions d'automne 1978 et d'hiver 1979).

ATTRIBUTION DES BOURSES

Les bourses seront accordées, à l'intérieur de chaque région administrative, par tirage au sort à l'aide d'un ordinateur.

Pour recevoir un formulaire de demande et un dépliant (renseignements), chaque candidat doit écrire à l'adresse ci-dessous avant le 9 avril 1979:

Monsieur Maurice Beauhieu
Coordonnateur
a/s M. Guy Lamontagne
Ministère de l'Éducation
1035, rue de Lachevrotière, 13e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Les formulaires dûment remplis devront parvenir au ministère au plus tard le 18 avril 1979.

N.B.: Les formulaires ne sont pas mis à la disposition des établissements d'enseignement.

la rive sud Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Jean-Chryso

Beauceville bientôt dotée d'un service complet d'ophtalmologie

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — D'ici quelques jours, la population de la sous-région de Beauce pourra compter sur un service complet d'ophtalmologie, incluant la chirurgie, à l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville.

C'est ce qu'a révélé, hier, au SOLEIL, M. J.-Léo Beaulieu, directeur général de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville, en affirmant que le ministre des Affaires sociales avait donné son autorisation au conseil d'administration de ce centre hospitalier de la Beauce, pour développer un tel service.

Des qu'on a obtenu cette autorisation, a ajouté M. Beaulieu, l'équipement nécessaire au bon fonctionnement d'un service d'ophtalmologie a été acheté pour assurer à la population des soins de qualité.

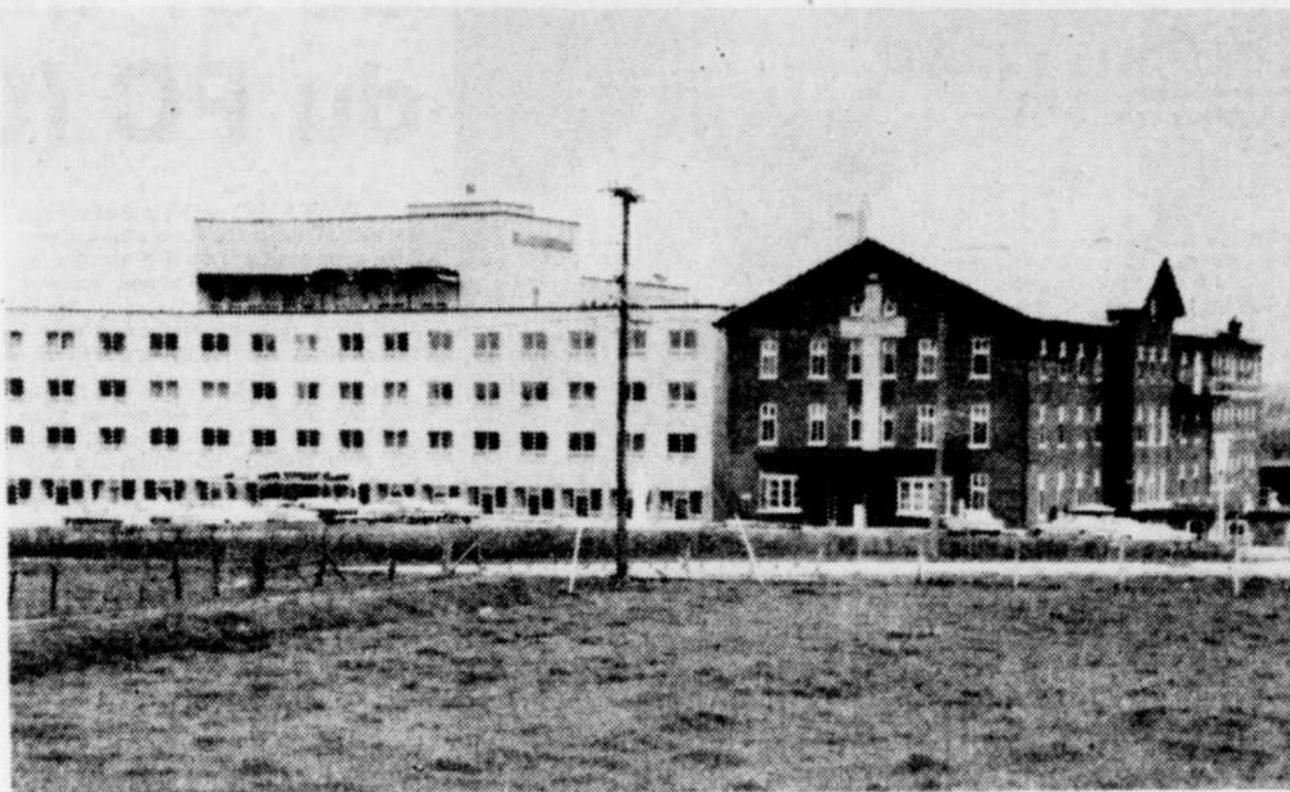
Ainsi, a-t-il dit, les Beaucevillais n'auront plus à se déplacer pour recevoir ces services et de plus, a fait remarquer M. Beaulieu, un deuxième ophtalmologiste viendra probablement se joindre au Dr Alain Lachance dans quelques mois.

On rappelle que ce projet d'un service d'ophtalmologie faisait partie du plan global sur la complémentarité entre l'Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce, de Saint-Georges, et l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville, déposé au CRSSS-03 le 20 décembre dernier.

Aussi, qu'après étude, le conseil d'administration du CRSSS-03 recommanda au ministre des Affaires sociales l'approbation des projets inclus dans ce plan de développement, dont le projet d'un service d'ophtalmologie, comme priorité, à l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville.

Pour la réalisation de ce projet, le CRSSS-03 avait même voté une somme de \$75.000 pour défrayer le coût de l'équipement.

M. Beaulieu a été jusqu'à dire c'est grâce à la collaboration des conseils des médecins et dentistes des deux centres hospitaliers de la Beauce que ce plan global sur la complémentarité des services fut complété, et nous espérons que le ministre des Affaires sociales se prononcera prochainement sur l'ensemble des services à développer et inclus dans ce document.



L'hôpital Saint-Joseph de Beauceville

Une réponse à un besoin

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — Il était évident qu'un service d'ophtalmologie constituait un besoin pour la population régionale de Beauce et que l'implantation d'un tel service à l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville permettrait de répondre à des priorités de trois ordres, soit l'urgence, les interventions chirurgicales courantes et la prévention.

En communiquant ces renseignements, hier, au SOLEIL, le Dr Alain Lachance a expliqué qu'après ses études médicales, il s'est spécialisé dans un domaine particulier de la médecine, soit celui de l'oeil et de ses rapports avec son environnement immédiat, soit la tête et le cerveau, en relation avec le corps humain, la maladie et le vieillissement.

Selon le Dr Lachance, on trouvera les principaux cas en ophtalmologie qui nécessitent des interventions d'urgence surtout dans les secteurs forestiers et industriels. Les travailleurs oeuvrant dans ces secteurs en Beauce devaient par le passé, recevoir ces soins dans les centres hospitaliers de la région de Québec.

Par la mise en place d'un service d'ophtalmologie complet, à l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville, a poursuivi le spécialiste Lachance, la plupart des interventions courantes pour les gens de la Beauce pourront être

réalisées à l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville.

Ainsi, les patients seront référés pour extraction des cataractes, correction de strabisme, intervention sur les voies lacrymales, la réparation de plaies oculaires ou autres, avec tous les avantages sociaux et économiques que ceci comporte.

Le Dr Alain Lachance a tenu à dire que les cas nécessitant des interventions particulières pourront être identifiés et, par la suite, référés vers les centres hospitaliers dotés de l'équipement ultra-spécialisé, nécessaire à ce type d'intervention.

Il a de plus expliqué que l'aspect prévention dans la maladie ophtalmologique et les accidents oculaires représentent également une priorité dans le développement du service d'ophtalmologie de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville et qu'un effort doit être fait pour la prévention et le dépistage de la cécité infantile est donc important au niveau pré-scolaire et scolaire.

L'accessibilité d'un tel service, a fait remarquer le Dr Alain Lachance, permettra également le dépistage de maladies ophtalmologiques à caractère évolutif, tels le glaucome, le diabète et les maladies héréditaires, dont les recommandations doivent être faites selon les besoins, dans le but de

prévenir des accidents oculaires au travail.

Suite à une entente avec les hôpitaux de la Beauce, le service d'ophtalmologie sera dispensé en milieu hospitalier en ce qui a trait aux problèmes d'ordre médicaux ou chirurgicaux, alors que les examens visuels seront offerts dans le cadre de la clinique privée, située au 630A, Boulevard Renault, à Beauceville-Est, dont le numéro de téléphone est 774-3329.

Collaboration

Pour réaliser les objectifs cités précédemment, a déclaré le Dr Alain Lachance, il est essentiel que s'établisse une étroite relation entre les différents professionnels qui oeuvrent dans le domaine de la vision, c'est-à-dire les optométristes et les opticiens d'ordonnance, de même que les médecins qui sont souvent confrontés à des problèmes oculaires et avec lesquels j'ai déjà établi un service de consultation dans les deux milieux hospitaliers précités.

Selon le Dr Lachance, ces différentes relations pourront assurer à la population régionale de la Beauce un service des plus adéquats et je voudrais, par la même occasion, assurer à mes confrères et à l'ensemble de la population de Beauce ma disponibilité, en autant qu'il est humainement possible d'être présent dans la région.

en bref

Surplus financier

LA MALBAIE — La ville de La Malbaie a enregistré un surplus de \$34.513 en 1978. L'année précédente, le surplus financier avait été de \$65.166. La dette per capita des 4.200 citoyens de La Malbaie est de \$302,48, tandis que le taux d'endettement de la municipalité est de six pour 100 environ. Le budget de La Malbaie était de 1,2 million.

Hausse de salaires des édiles

CLERMONT — Le conseil municipal de Clermont a adopté un avis de motion afin d'augmenter le salaire du maire et des conseillers. Il a été impossible de connaître la nature de ces augmentations, les membres du conseil n'étant pas encore fixés sur les montants en cause. Le maire de Clermont gagne actuellement \$171,50 par mois, alors que les conseillers reçoivent \$50.

Assemblée annuelle

LA MALBAIE — L'Association touristique de Charlevoix (ATC) tiendra son assemblée générale annuelle le 29 avril prochain, à l'hôtel Belle Plage de Baie-Saint-Paul. M. Michel Roy, un sous-ministre adjoint au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (MTCP), sera alors le conférencier invité. En matinée, les participants se pencheront sur les perspectives qu'offre l'industrie touristique pour les années 1980, sur l'action du MTCP dans le milieu et sur le crédit touristique. L'ATC regroupe 140 membres.

Approvisionnement en eau potable

RIVIÈRE-MALBAIE — La municipalité de Rivière-Malbaie a signé une entente de deux ans avec la ville de La Malbaie, à l'effet qu'elle lui vendra de l'eau à raison de \$ 25 du mille gallons. En vertu de cette entente, La Malbaie versera un montant forfaitaire de \$400 par mois puisqu'elle prévoit consommer environ 50.000 gallons d'eau quotidiennement provenant de sa voisine. On a préféré le versement d'un montant forfaitaire à l'installation coûteuse d'un compteur d'eau.

Fêtes de la Saint-Jean

THETFORD MINES — Dans la région de l'Amiante, les célébrations de la fête de Saint-Jean (24 juin) se dérouleront dans au moins trois municipalités, soit à East Broughton, Coleraine et Saint-Jacques-de-Leeds.

Vous avez des suggestions?

THETFORD MINES — Les caisses populaires de Thetford Mines lancent un concours parmi la population pour "baptiser" le nouveau stade de baseball qui sera bientôt érigé à Thetford Mines au coût de \$351.000. Le nom choisi vaudra au proposeur un prix de \$100. Les suggestions seront reçues jusqu'au 26 mai. Les participants n'ont qu'à les faire parvenir à casier postal 877 ou à les remettre à l'une des institutions bancaires. On sait que les caisses populaires ont fait un don de \$100.000 pour défrayer une partie du coût d'assemblage du stade lequel sera constitué de cinq sections en béton de l'ancien autostade de Montréal. Ces estrades furent données à la ville de Thetford par le gouvernement fédéral.

Bibliothèque municipale

ST-EPHREM — La Bibliothèque centrale de prêt, région de Québec, annonce l'ouverture de la bibliothèque municipale de Saint-Ephrem de Tring. La BCP-RQ déposera plus de 1.800 volumes répartis entre volumes d'enfants et pour adultes, ouvrages tant documentaires que romanesques. La bibliothèque municipale de Saint-Ephrem a été formée par les corporations municipales de Saint-Ephrem de Beauce et de Saint-Ephrem de Tring. Cette bibliothèque constituera le treizième (13e) maillon du réseau de la BCP-RQ. Avec l'affiliation de Saint-Ephrem, la BCP-RQ offre donc un service de lecture publique à plus de 20.000 habitants de la région.

Négociations dans l'impasse

ILE-AUX-COUDRES — Des fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles du Québec ont informé les administrateurs de la Corporation des moulins Desgagnés de l'Ile-aux-Coudres que les négociations sont actuellement dans l'impasse entre le MAC et M. Etienne Bouchard, l'actuel propriétaire des moulins, concernant leur acquisition par le gouvernement. Selon le comité, M. Bouchard aurait même refusé l'accès des lieux aux architectes du MAC qui désirent constater "de visu" les améliorations qui devront être apportées à l'édifice.

Expansions chez Casino

SAINT-RAYMOND — La population de Saint-Raymond de Portneuf a maintenant accès à un nouveau supermarché d'alimentation Casino logé à l'enseigne du nouveau centre commercial. Le directeur adjoint aux communications d'Epiciers unis Inc. fournisseurs des magasins Casino, M. Laurier Bérubé, nous annonce de plus l'ouverture d'autres supermarchés affichant cette bannière, à St-Rédempteur, Black-Lake, Lac-Mégantic, La Tuque, Ste-Thérèse, Villeneuve, Nicolet et Chandler au cours des prochains semaines.

Contrat pour Sindra

SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME — C'est la compagnie Sandra Construction de Saint-Jean-Chrysostome qui a obtenu le contrat de réfection de l'égoût collecteur principal du quartier des vétérans de Dolbeau, au coût de \$966.925.10. Il y avait six soumissionnaires et la proposition de Sindra était la moins

LA VILLE DE Québec

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour ACHAT DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE DE RUES et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'à jeudi, le 12 avril 1979, à ONZE HEURES (11 h. a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service des Travaux publics, à la chambre 444, Hôtel de Ville de Québec.

Un dépôt de VINGT-CINQ DOLLARS (\$25) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné pour l'ensemble des travaux qui font l'objet de cet appel d'offres, sur les formules fournies à cette fin par le propriétaire et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Antoine Carrier, avocat
Québec, le 29 mars 1979

LA VILLE DE Québec

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné.

1. Qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec, tenue le 2 avril 1979 les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

No 2589 - Modifiant le règlement numéro 24-B "Concernant la construction des bâtisses".

No 2601 - Concernant l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'un immeuble requis pour l'élargissement de la rue Salaberry.

2. Qu'il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures de bureau.

Le Greffier de la Ville,
Antoine Carrier, avocat.
QUÉBEC, ce trentième jour de mars 1979.

LA VILLE DE Québec

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour LA RÉFECTION ÉLECTRIQUE DE LA SOUS-STATION DES HALLES DU PALAIS et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'à mercredi, le 25 avril 1979, à ONZE HEURES (11 h. a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service des Travaux publics, à la chambre 444, Hôtel de Ville de Québec.

Un dépôt de VINGT-CINQ DOLLARS (\$25) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné pour l'ensemble des travaux qui font l'objet de cet appel d'offres, sur les formules fournies à cette fin par le propriétaire et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Antoine Carrier, avocat
Québec, le 29 mars 1979

LA VILLE DE Québec

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour ACHAT DE MATÉRIEL LUMINAIRE VIEUX-QUÉBEC et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'à jeudi, le 12 avril 1979, à ONZE HEURES (11 h. a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service des Travaux publics, à la chambre 444, Hôtel de Ville de Québec.

Un dépôt de VINGT-CINQ DOLLARS (\$25) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné pour l'ensemble des travaux qui font l'objet de cet appel d'offres, sur les formules fournies à cette fin par le propriétaire et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Antoine Carrier, avocat
Québec, le 29 mars 1979

SHQ Société d'habitation du Québec

APPEL D'OFFRES

PROJET No. 535-09-9718-002 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant cinquante (50) logements dans la municipalité de Baie-Comeau comté de Saguenay, selon un contrat à forfait, et comportant: 1 bâtiment de 6 niveaux en acier.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet ou spécialisé, au bureau de l'architecte: ACHARD, BOIVIN, 835 Marguerite-Bourgeoys, Québec, G1S 3W7 Tél: 688-1227 contre un dépôt remboursable de deux cents dollars (\$200) pour le dossier complet, ou de cinquante dollars (\$50) pour le dossier spécialisé (plomberie, électricité, ventilation), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec.

Ne seront remboursés que les entrepreneurs qui auront soumissionné et qui auront rapporté les dossiers complets des plans et devis, en bon état dans les quinze jours de l'ouverture des soumissions.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement ou de chèque visé, au montant de cent quarante mille dollars (\$140.000), avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quinze (15) heures (heure locale en vigueur) le mercredi 2 mai 1979, à la Société d'habitation du Québec, au Bureau de Québec, de la Direction générale des Opérations, sis 680, St-Amable "G", 26e étage, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précises.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:
— Association de la Construction de Baie-Comeau
— Association de la Construction de Montréal et de Québec.
— Association Régionale de l'A.P.C.H.Q.

SOUS-TRAITANTS:
Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 25 avril à 14 heures et leurs soumissions doivent être valables quatre-vingt-dix (90) jours après leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B. Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire,
Secrétaire de la Société.

SHQ Société d'habitation du Québec

APPEL D'OFFRES

PROJET No. 535-08-8331-002 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant soixante (60) logements dans la municipalité de ROUYN comté de Rouyn-Noranda, selon un contrat à forfait, et comportant: deux (2) bâtiments de deux (2) étages à structure en bois.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet ou spécialisé, au bureau de l'architecte: Robert Pineault, 8, Jardin Méric, Chambre 616, Québec G1S 4N7, Tél: (418) 683-1733 contre un dépôt remboursable de cent cinquante dollars (\$150) pour le dossier complet, ou de soixante-quinze dollars (\$75) pour le dossier spécialisé (plomberie, électricité, ventilation), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec, ne seront remboursés que les entrepreneurs qui auront soumissionné et qui auront rapporté les dossiers complets des plans et devis, en bon état, dans les quinze jours de l'ouverture des soumissions.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement ou de chèque visé, au montant de cent soixante mille dollars (\$160.000), avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quinze (15) heures (heure locale en vigueur) le jeudi 3 mai 1979, à la Société d'habitation du Québec, au Bureau de Québec, de la Direction générale des Opérations, sis 680, St-Amable "G", 26e, salle 26.109, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précises.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:
— Association de la Construction de l'Ouest du Québec Inc.
— Association de la Construction de Montréal et de Québec.
— Association Régionale de l'A.P.C.H.Q.

SOUS-TRAITANTS:
Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 25 avril 1979 à 14.00 hres, et leurs soumissions doivent être valables quatre-vingt-dix (90) jours après leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction. N.B. Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire,
Secrétaire de la Société.

stome · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

Les producteurs de lait doivent être unis (Roy)

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — Il est temps plus que jamais que les producteurs de lait nature du Québec soient très unis et solidaires, s'ils désirent réussir à passer à travers les différents problèmes qu'ils connaissent présentement.

Ce message a été livré par M. Claude Roy, président du Syndicat des producteurs de lait de la région de Québec-Sud, devant quelque 100 producteurs, à l'assemblée générale annuelle de cet organisme, tenue à Beauceville.

M. Roy a de plus précisé le travail concret des deux fédérations de producteurs de lait et les étapes prévues pour mettre en place une agence de commercialisation couvrant tout le lait au Québec.

À la suite de ces remarques, les producteurs de lait nature de Québec-Sud adoptèrent les résolutions suivantes:

— continuer les démarches afin d'obtenir un prix pour leur produit correspondant aux coûts de production;

— remettre en place une contribution pour fins publicitaires de \$0.05 le 100 livres de lait;

— appuyer l'orientation de leur plan conjoint et la formule préconisée pour l'avenir de la mise en marché du lait au Québec.

M. Claude Roy a tenu à expliquer que "la série d'audiences tenues par la Régie des marchés agricoles du Québec a au moins permis de se mettre d'accord sur un principe de mise en marché du lait au Québec, soit celui de créer une agence de commercialisation du lait".

"Nous devons quand même, a-t-il dit, y aller par étapes et trouver le temps de consulter les producteurs et d'expliquer les besoins de tels actes posés."

C'est pourquoi, a ajouté M. Roy, "qu'il est temps de mettre les avocats de côté, car le but recherché d'une entente entre producteurs sera plus vite trouvé si nous nous parlons de producteur à producteur."

Selon le président du Syndicat des producteurs de lait de Québec-Sud, "l'envergure de nos entreprises économiques ne nous permet pas pour le moment de niveler les revenus des producteurs par le bas."

Devant une telle situation, a ajouté Claude Roy, "pour réussir à maintenir notre statut, nous avons été obligés de nous impliquer dans la transformation de notre produit, mais nous ne devons pas nous leurrer, car ce n'est qu'une étape de l'objectif que nous voulons atteindre."

M. Roy a conclu ses remarques en invitant les producteurs de lait nature de Québec-Sud à continuer cette lutte pour améliorer le sort des producteurs

de lait au Québec; car selon lui "nous ne sommes jamais si bien servis que par nous-mêmes, et notre place si nous ne la prenons pas, personne ne nous la donnera."

De son côté, M. Marcel Bourbeau, vice-président de la Fédération des producteurs de lait du Québec, a discuté avec les producteurs de Québec-Sud des sujets tels que: les prix payés et le coût de production établi, la publicité du lait, les étapes pour une meilleure mise en marché, et les points à régler avec le système coopératif.

Statistiques

On a aussi appris par l'entremise de M. Marcel Gaulin, secrétaire du Syndicat des producteurs de lait de Québec-Sud, que l'on compte dans cette région 121 producteurs de lait nature et que sur ce nombre, 102 producteurs sont membres du syndicat.

Selon M. Gaulin, le quota de lait de consommation est de 81,300 livres de lait par jour, ce qui fait une moyenne par producteur de 672 livres de lait par jour.

Quant au quota de lait de transformation il a atteint 917,000 livres de lait pour une moyenne par producteur de 7,579 livres de gras, avec une production annuelle par producteur de 430,000 livres de lait.



Le Soleil, Clément Thibault

Le temps est venu que les producteurs de lait nature s'occupent franchement de leurs affaires s'ils veulent voir leur industrie prospérer.

L'hebdo "Le Peuple-Courrier" dénoncé par des journalistes

par Réal LABERGE

LA POCATIÈRE — Soulignant qu'il s'agit là d'un cas particulièrement alarmant de la situation de rotation traumatisante et nuisible à la qualité de l'information qui prévaut dans les hebdomas de cette région, le Cercle de presse de la Côte-du-Sud dénonce vertement l'hebdomadaire "Le Peuple-Courrier", de Montmagny, propriété de M. Jean-Paul Cloutier, pour le congédiement considéré injustifié, et apparemment relié à des activités syndicales, de son journaliste Christian Chouinard.

C'est la prise de position qu'a unanimement adoptée ce cercle de presse qui dessert le territoire s'étendant de Montmagny à Rivière-du-Loup, à l'occasion de son dernier souper mensuel, qui regroupait 17 de ses 22 membres, jeudi soir dernier, à La Pocatière.

Selon le Cercle de presse de la Côte-du-Sud, le renvoi de Christian Chouinard s'inscrit comme le point culminant d'une ronde de "turn over", qui loin de s'atténuer, s'est amplifiée de façon tout particulièrement inquiétante, au cours des derniers mois, alors que les hebdomadaires de la région ont congédié six journalistes, membres de cette association professionnelle.

Une pratique courante

Le Cercle de presse de la Côte-du-

Sud était déjà préoccupé des implications que pouvait avoir, sur la qualité de l'information régionale, ce problème de renvois et de congédiements souvent injustifiés des journalistes.

Il y a deux mois, le problème avait été porté à l'attention de la Fédération des journalistes du Québec, par des articles faisant mention d'une rotation si indument rapide et d'états de services si écourtés, qu'ils ne pouvaient que s'avérer préjudiciables à la qualité de travail journalistique dans la région.

Il s'agissait d'une pratique courante, précisait-on, au point de remettre périodiquement en question la survie même du Cercle de presse depuis sa fondation juridique, en 1975.

Démission démentie

Concernant le cas de Christian Chouinard, selon une enquête du Cercle de presse de la Côte-du-Sud, c'est en invoquant le prétexte "d'une démission" que le journaliste concerné a d'autre part affirmé n'avoir jamais donnée que ledirecteur de l'hebdo "Le Peuple-Courrier", M. Thomas Tremblay lui a signifié sa mise à pied, le 7 mars dernier.

Contrairement, le Cercle de presse souligne que la lettre du

directeur du journal faisait également mention d'incompétence, à l'endroit du journaliste Christian Chouinard.

Pour le Cercle de presse, c'est là une assertion particulièrement inacceptable, étant donné que l'une de ses principales attributions est de protéger l'intégrité et la fonction professionnelle de ses membres.

"Et d'autant plus inexplicable, signale-t-on, que c'est justement à ce journaliste que le Cercle de presse de la Côte-du-Sud a attribué son prix de mérite journalistique, qu'il décernait pour la première fois, en juin dernier."

Enfin, selon l'enquête du Cercle de presse, depuis le renvoi du journaliste Christian Chouinard et d'une demande d'accréditation syndicale, au début de mars, les journalistes et autres employés du Peuple-Courrier sont sujets à une situation de harcèlement de la part de la direction du journal.

Aucun commentaire

Rejoint hier au téléphone par LE SOLEIL, le directeur de l'hebdo, M. Thomas Tremblay, a répété qu'il n'avait aucun commentaire à apporter à toutes les demandes de précisions que nous lui avons formulées, si ce n'est la rectification que le journaliste Christian Chouinard n'avait jamais été congédié.

Objectif: \$35,000

par Michel DAVID

LEVIS — Inaugurée à Québec le 7 mars dernier, la campagne de souscription 1979 de la Société canadienne de la Croix-Rouge est maintenant lancée sur la Rivière-Sud.

C'est à l'hôtel de ville de Lévis que le coup d'envoi officiel a été donné, alors que le président de la campagne pour la Rivière-Sud, M. Yvon Lafrenière remettait le drapeau à croix rouge entre les mains du maire Chagnon.

L'objectif pour le comté de Lévis a été fixé cette année à \$35,000. Un millier de bénévoles sillonneront bientôt la région, de sorte que la quasi-totalité des foyers seront visités. La ville de Lévis a d'ailleurs payé d'exemple hier soir alors que le conseil municipal a autorisé une subvention de \$500 à la Croix-Rouge.

Cette année encore, la société compte sur la générosité

des Lévisiens pour continuer à assurer les innombrables services qu'elle prodige dans la région. Le plus connu de ces services est assurément l'approvisionnement en sang dont dépendent tous les hôpitaux du Québec, mais c'est loin d'être le seul.

Les programmes de la Croix-Rouge s'adressent à toutes les catégories de citoyens: "service jeunesse" axé sur la santé étudiante, programme "joie et santé" offrant aux personnes âgées la possibilité de s'adonner à des activités physiques adaptées à leurs besoins et capacités, secours d'urgence aux sinistrés, prêt de matériel aux malades, cours de soins au foyer, cours de sécurité aquatique, etc.



Le président de la campagne de souscription 1979 de la Croix-Rouge pour la Rivière-Sud, M. Yvon Lafrenière (à gauche), remettant le drapeau de l'organisme au maire de Lévis, M. Vincent Chagnon.

Budget adopté

par Michel DAVID

LEVIS — Après Lauzon et Saint-David, la ville de Lévis a, elle aussi, approuvé les prévisions budgétaires de la Corporation intermunicipale de transport de la Rivière-Sud (CITRS) qui, doit, à compter du 1er juin prochain, prendre le relais de la compagnie d'Autobus Lévis.

Rappelons qu'en vertu de l'article 87 de la loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport (loi 73), le budget de la CITRS doit être adopté séparément par chacune des municipalités constituantes. La ville de Saint-Romuald devait, elle aussi, approuver le budget de la corporation lors de la séance du conseil d'hier soir. Toutes les municipalités impliquées auront donc adopté les prévisions de 1979.

Il est toutefois trop tôt pour évaluer avec précision l'impact qu'aura le nouvel organisme sur les finances municipales. De l'aveu du conseiller Jean-Marc Pellerin, qui siège au conseil d'administration de la CITRS, "on est encore dans le flou". D'une part, les modalités de la réforme municipale mise de l'avant par le gouvernement du Québec ne sont pas encore toutes connues et, d'autre part, les nouveaux tracés des autobus ne sont pas déterminés.

Même le directeur du futur organisme reste à nommer, bien que la loi constituant la CITRS prescrivait d'en désigner un avant le 27 mars dernier. Il devrait toutefois être choisi dès la prochaine assemblée de la corporation.



Vos vêtements, reflet de votre personnalité

Les meilleures griffes de France:

Bayard
Vestra
Marc d'Alcy
Ted Lapidus
Yves St-Laurent
Les tricots Moreau
Jean-Paul Germain, etc.

A. DE BLOIS
place des Quatre-Bourgeois,
Ste-Foy
658-2636

français ou anglais langue seconde

BOURSES

cours d'été 1979

Dans le cadre d'un plan établi par le ministère de l'Éducation du Québec, en liaison avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et financé par le Secrétariat d'État, des bourses sont offertes aux élèves et aux étudiants québécois de niveau post-secondaire désireux de suivre des cours intensifs (6 semaines) de français ou d'anglais langue seconde durant l'été 1979, au Canada.

La bourse comprend les frais de scolarité, d'hébergement, de nourriture, de participation aux activités socio-culturelles obligatoires et de matériel d'enseignement. Les frais de voyage aller-retour sont à la charge du boursier.

Un certain nombre de boursiers québécois devront suivre les cours au Québec puisque le nombre de boursiers qui seront dirigés vers les établissements d'autres provinces est limité dans le cadre d'accords interprovinciaux.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ:

- Être citoyen canadien ou "immigrant reçu";
- avoir terminé ses études secondaires (5e secondaire) à la fin de l'année scolaire 1978-1979;
- OU
- être étudiant à temps plein au niveau collégial ou universitaire durant l'année scolaire 1978-1979 (inscrit aux sessions d'automne 1978 et d'hiver 1979).

ATTRIBUTION DES BOURSES

Les bourses seront accordées, à l'intérieur de chaque région administrative, par tirage au sort à l'aide d'un ordinateur.

Pour recevoir un formulaire de demande et un dépliant (renseignements), chaque candidat doit écrire à l'adresse ci-dessous avant le 9 avril 1979:

Monsieur Maurice Beaulieu
Coordonnateur
a/s M. Guy Lamontagne
Ministère de l'Éducation
1035, rue de Lachevrotière, 13e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Les formulaires dûment remplis devront parvenir au ministère au plus tard le 18 avril 1979.

N.B.: Les formulaires ne sont pas mis à la disposition des établissements d'enseignement.